

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

INDEMNITÉS PRUD'HOMALES

Les explications de l'expert p. 8

ENTREPRISE AZZURA LIGHTS

Pour réduire sa conso d'énergie p. 7

KARINE TOMASELLI

Portraits de femmes



ANNE LECHACZYNSKI

Capitaine courageuse

ANNE LECHACZYNSKI « DE GRAVES QUESTIONS SONT ENCORE SANS REPONSES »

Avec son frère et ses employés, elle s'est battue pour relancer la Verrerie de Biot après la catastrophe du 3 octobre. Un pari qui ne pourra être définitivement gagné qu'après l'été

Comment avez-vous vécu cette soirée ?

Le soir du 3 octobre, j'étais à Nice au match à l'Allianz Riviera. Il pleuvait beaucoup, mais je n'étais pas inquiète. Jusqu'au moment où j'ai reçu sur mon portable une alarme m'indiquant que les fours électriques ne fonctionnaient plus et que les groupes de secours n'avaient pas pu prendre le relais. Je me suis dis : cette fois, c'est grave.

Cette inondation était-elle une surprise ?

Il faut bien comprendre que nous sommes dans un vallon sec qui reçoit seulement l'évacuation à ciel ouvert des eaux pluviales des collines environnantes. Il n'y a pas le moindre ruisseau à cet endroit. Alors, ce n'est pas une inondation que nous avons subie, mais une vague de submersion, qui est venue d'un coup tout balayer.

Avez-vous été alertée du danger ?

Il n'y a pas eu la moindre alerte. Nous n'avons pas été prévenus d'un risque particulier ce soir-là. D'ailleurs les sirènes de Biot étaient en panne...

Comment cette vague a-t-elle pu se former ?

Comme il y a des bassins de rétention en amont pour éviter en principe ce genre de phénomène, cette vague pose de graves questions. Elles sont toujours sans réponses. Un juge d'instruction a été désigné. En aval, trois personnes ont perdu la vie. Nous, avec nos seuls dégâts matériels, nous n'avons vraiment pas le droit de nous plaindre.

Comment vous êtes-vous organisés pour sauver l'entreprise ?

Le personnel de la Verrerie est venu immédiatement. Mes employés sont devenus nettoyeurs. Ils ont refusé le chômage in-tempérie. Ils ont déblayé, rangé



Toute son énergie passe dans le redémarrage de la Verrerie de Biot.

pendant des jours. C'est uniquement grâce à cette mobilisation qui nous avons pu rouvrir aussi vite, dès le 21 décembre. Aujourd'hui, lorsque l'on vient

et l'écomusée du verre restent à rouvrir, on espère en avril. Nous avons aussi puisé dans nos réserves, toutes nos réserves, pour couvrir les besoins.

« TROUVER LA FORCE DE REBONDIR, FAIRE D'UN DRAME UNE OPPORTUNITÉ »

sur notre site, on ne voit plus les traces de la catastrophe.

Et autour de vous ?

Matériellement, notre assurance a permis de faire face. Le site était tellement détruit que, seuls, nous n'aurions jamais pu y arriver. Il a fallu des bulldozers, des camions. La partie nettoyage est achevée, mais pas les travaux. Nous avons encore quatre électriciens qui travaillent chaque jour, deux petites galeries

Y-a-t-il eu de la solidarité ?

Oui, beaucoup. Pour nous soutenir, des clients ont passé spécialement commande en disant « vous nous livrez quand vous pourrez ». Des gens de la région sont venus pour acheter. La chambre de commerce a mené une campagne en faveur des entreprises qui a bien marché.

Vous êtes maintenant tirés d'affaire ?

Vous savez, une grande partie du

stock a été détruit. On ne peut pas encore dire si l'entreprise est sauvée car nous réalisons 75% du chiffre d'affaires entre juin et septembre. Il faut donc passer l'été avant de pouvoir se prononcer. Il faut tenir, réussir, nous n'avons pas de plan B. Au plan personnel, nous ne sommes pas encore sortis de cette épreuve, mais nous sommes différents. Dans l'urgence, dans l'action, on n'a pas encore eu le temps de souffler, de faire le point. La reconstruction n'est pas finie. Mais dans l'entreprise, nous sommes plus proches, plus solidaires, plus compréhensifs. Cette catastrophe, c'est notre « team building », mais vraiment je ne recommande à personne de passer par là...

Regardez-vous le ciel avec crainte ?

A chaque fois qu'il pleut, oui. On a tous nos bottes rangées dans un coin, au cas où. Mais encore une fois, nous sommes dans un vallon sec, et si j'étais persuadée qu'il y a un danger, je partirais.

Propos recueillis par
J.-M. CHEVALIER

SON PARCOURS

■ **Passé 9 ans aux USA**, où elle fait du commerce.

■ **2000**

Deviens PDG de la Verrerie de Biot, entreprise rachetée par sa famille en 1973.

■ **Membre** de l'UPE-06, de la CCI-06.

■ **Travaille** avec son frère Serge.

■ **25 employés**

■ **600 000 visiteurs par an**

CRISE DES MIGRANTS AUX PORTES DE L'EUROPE

DRAME HUMANITAIRE, IMPASSE POLITIQUE

Le phénomène, d'une ampleur sans précédent, pose aux 28 Etats membres des problèmes politiques, humanitaires, économiques et moraux

Afflux sans précédent

Selon le Haut commissariat aux réfugiés, 131 000 personnes sont arrivées en Europe depuis le mois de janvier. Soit autant que pendant tout le premier semestre de l'an passé. Dans l'immense majorité des cas, les migrants ont traversé la Méditerranée pour fuir leur pays, Syrie et Irak particulièrement, où règnent la guerre et le chaos.

La Grèce submergée

Plus de 120 000 de ces réfugiés seraient passés par la Grèce, l'un des plus petits pays de l'Union Européenne, complètement dépassé par le phénomène et qui dispose de peu de moyens financiers et humains pour gérer cette crise humanitaire. En Europe, des voix s'élèvent pour dénoncer l'attitude d'Athènes, qui ne ferait pas tous les efforts nécessaires pour gérer la situation.

Mesures restrictives

Actuellement, 30 000 candidats seraient bloqués en Grèce, ne pouvant poursuivre leur chemin plus au nord de l'Europe. L'Autriche a limité l'accueil à 80 personnes... par jour, expliquant qu'avec la Suède elle est le pays qui reçoit le plus de migrants. L'Allemagne a instauré des contrôles à sa frontière avec l'Autriche. La Hongrie va organiser un référendum sur l'accueil des réfugiés. Sur les 26 pays de l'UE, dix ont déjà rétabli des contrôles aux frontières.

La répartition

En 2015, les pays de l'UE s'étaient entendus – avec beaucoup de difficultés – sur une répartition des réfugiés par quotas. Mais l'arithmétique pure fait mauvais ménage avec la politique. Sans compter que des pays ont sciemment décidé de ne pas jouer le jeu, comme la Hongrie. L'Union européenne a proposé un budget humanitaire de 700 millions d'euros pour aider ses Etats membres qui se trouvent en première ligne face à l'afflux massif de réfugiés.



Murs, barbelés...

Autriche, Hongrie, petits pays de l'est mais aussi Belgique. Un peu partout en Europe, les réflexes de protection se traduisent par un contrôle renforcé aux frontières, même à l'intérieur de l'espace Schengen, où en principe la circulation des personnes est libre, mais seulement pour les ressortissants Européens.

Le cas allemand

L'Allemagne a accueilli l'an passé 1,1 million de personnes. Mais des agressions à caractère sexuel le soir du réveillon du Nouvel An ont fait basculer l'opinion qui se montre maintenant beaucoup moins favorable à l'accueil. Des actes de violence contre les migrants sont régulièrement dénoncés. Dans certaines villes, la situation, attisée par des groupes d'extrême droite, devient explosive.

La Grande Bretagne

Elle est l'espoir de dizaines de milliers de migrants qui veulent rejoindre leur famille déjà installée sur place. C'est pour cet objectif qu'ils tentent de passer cachés dans des camions ou par le tunnel sous la Manche. Pour convaincre les Britanniques de voter pour un maintien du pays dans l'Union européenne, le Premier ministre David Cameron a agité la menace de voir les camps de migrants déménager de France vers le Royaume-Uni. Il vient de débloquer 22 millions d'euros pour aider la France à gérer la crise... à Calais

La jungle de Calais

Point de rassemblement de migrants désirant se rendre en Grande-Bretagne, la « jungle » de Calais reçoit des milliers de personnes qui y survivent dans des conditions très précaires. L'Etat français a ordonné le démantèlement de la partie sud de la « jungle » pour reloger des familles dans des bâtiments provisoires.

Jean-Michel CHEVALIER

LA PHRASE

“ Pour le vin, il faut – paraît-il – dire avec modération (mais vous faites ce que vous voulez) ; pour le film, mon conseil sera : sans modération ! ”

Patrick Mottard,
au sujet du film *Saint-Amour*, tourné dans le Beaujolais, avec Gérard Depardieu et Benoît Poelvoorde.

LA GAZETTE



Jean-Jacques Beltramo croque chaque semaine une actualité pour vous !

AGENDA

VENDREDI 11 MARS

Salon « Bien-être Bio Thérapie » à Mandelieu, centre expo congrès (jusqu'au 13).

SAMEDI 12 MARS

Journée portes ouvertes au collège lycée CFA Don Bosco à Nice.

Journées portes ouvertes à l'Institut de Formation de l'Automobile, à l'INB (métiers du nautisme), aux métiers de la sécurité 45 route de Grenoble à Nice.

LUNDI 14 MARS

Ouverture du salon Top Marques, au Grimaldi Forum à Monaco (jusqu'au 17 inclus).

18 heures, conférence « lâcher prise » à l'EDHEC Business School de Nice, Promenade des Anglais.

MARDI 15 MARS

Ouverture du MIPIM à Cannes (jusqu'au 18 inclus).

Salon de l'apprentissage et de l'alternance, Palais Acropolis, Nice.

JEUDI 17 MARS

International Private Equity Market, Palais des festivals à Cannes (jusqu'au 19).

14 heures, 9^{èmes} rencontres de l'emploi industriel, IUT de Nice.

Mougins, 18h30, conférence de Bruno Masure sur « La télé qui rend fou ».

Chers radars !

5790 euros, c'est ce que risque un jeune homme de Clermont-Ferrand qui avait emprunté la voiture de son père pour aller narguer nuitamment les radars... Mais le chauffard avait mal placé le ruban adhésif sur la plaque minéralogique, qui s'est décollé sous l'effet de la vitesse, ce qui a permis aux policiers de remonter jusqu'à lui. Plusieurs infractions - jusqu'à 136 km/h en ville - rapporte le journal *La Montagne*, qui estime que cela fait « cher la virée ». Sans parler de la suspension ou annulation du permis de conduire, et des explications à fournir à son paternel...

Journée de la femme

Pour la journée de la femme du 8 mars, le barreau de Paris a accueilli des femmes de tous horizons, reconnues pour leur investissement, parmi lesquelles, Fanny Benedetti, directrice exécutive du Comité ONU femmes France, Fatimata Mbaye, avocate mauritanienne, Alice Nkom, avocate camerounaise, lauréate du prix Amnesty des droits de l'Homme 2013 Olga Johnson, secrétaire générale d'Énergies

pour l'Afrique, pour l'accès à la lumière pour tous, Leila Aïchi, avocate au barreau de Paris et sénatrice de Paris.

Droit à l'oubli sur internet

Un tribunal japonais a ordonné au géant américain Google d'effacer des données de son moteur de recherche sur le passé judiciaire d'un homme, invoquant le droit à l'oubli numérique. Google a décidé de faire appel. Cette décision fait écho à un arrêt de la Cour de justice européenne de Luxembourg de mai 2014 consacrant le « droit à l'oubli » numérique, qui permet à un particulier de faire disparaître des informations personnelles indexées par un moteur de recherche, notamment si elles sont inexacts ou caduques. Dans les faits, les particuliers savent qu'il est difficile d'obtenir un coup de gomme de Google.



LES CHIFFRES

791 448 missions d'aide juridictionnelle effectuées l'an passé par les avocats en France
(source : conseil national des barreaux)

577€, le prix du loyer d'un T4 à la résidence les Marlottes réalisée par le Logis Familial à Nice.

1,6 milliards d'€ prêtés l'an passé par la Caisse d'Épargne de la Côte d'Azur aux particuliers.

700 entreprises du 06 adhérentes à la FBTP représentant 13000 emplois.

444 jugements de liquidation directe prononcés en 2015 par le TC de Nice.

6 jours par an : durée moyenne passée par un automobiliste dans les embouteillages sur la bande littorale.

NOS ECHOS

CANNES – VENTE AUX ENCHERES Pour la réparation.

Samedi 26 mars à 16h se tiendra à l'Espace Miramar une vente aux enchères organisée par Cannes Enchères au profit de la ville endommagée par les inondations d'octobres 2015. Les œuvres mises en vente ont été gracieusement offertes par près d'une centaine d'artistes.

ALPES-MARITIMES – REPORT D'ECHEANCES Accordé.

La possibilité de report des échéances fiscales a été confirmée par Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du budget, pour les entreprises touchées par les inondations d'octobre 2015. Une suite favorable aux démarches entreprises par l'UPE-06.

MENTON – AMENAGEMENT Rond-point de l'A8 terminé.

Les travaux de création, initiés en octobre, désormais achevés permettent de fluidifier la circulation et de sécuriser la desserte de l'autoroute, de Menton et de Sospel. Le bitume a également été refait à neuf, le marquage mis en place et trois citronniers, symbole de la ville, ont été plantés. Le budget des travaux réalisés par le département s'élève à 600 000 €.

NICE – RENCONTRE GRANDS TEMOINS Lâcher prise et innovation.



C'est le thème de la rencontre organisée cette année par le cycle supérieur de management en e-learning de l'EDHEC le lundi 14 mars de 13h30 à 18h sur le campus niçois. La question posée : Comment libérer le management dans l'entreprise pour innover ? Au programme : rencontres, ateliers et intervention de Michel Hervé, fondateur du Groupe Hervé. Sur inscription.

NICE – CARNAVAL Première tendance.

Un carnaval s'est déroulé sous haute surveillance et la météo a contraint à l'annulation d'un corso. Les chiffres : près de 2 100 000 € de recettes de billetterie et 400 000 spectateurs pour l'ensemble des manifestations. Le thème de l'année prochaine a été dévoilé : Le Roi de l'énergie.

MIPIM, LE SALON DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER



© Image & co / V.D. Jardins

La 27^{ème} édition se tiendra au Palais des festivals de Cannes du mardi 15 au vendredi 18 mars. Sur 17 700 m², des opportunités sont à découvrir et des acteurs internationaux clés

du secteur de l'immobilier à rencontrer. Avec 21 400 participants, l'événement est le lieu idéal pour établir des contacts avec des partenaires potentiels. Près de 100 conférences avec

des experts permettront de recueillir des informations sur les secteurs clés et les grandes tendances de l'immobilier : l'innovation digitale, les grands événements de développement, le drone comme solution de cartographie... La cérémonie des MIPIM Awards 2016 récompensera les meilleures réalisations et projets dans onze catégories. Le jury sera présidé par Barbara Knoflach, Deputy Chief Executive & Global Head of Investment chez BNP Paribas Real Estate..



Par Julie PALMERO

LA SEMAINE DU CERVEAU



Organisée par la Société des Neurosciences Française, le CNRS et l'Université Nice Sophia-Antipolis, la semaine du cerveau sur la Côte d'Azur aura lieu du 17 au 20 mars dans les villes d'Antibes, Cannes, Contes, Grasse, Nice, Valbonne et Sophia-Antipolis.

Sous la responsabilité scientifique du Dr Carole Rovère, chercheuse Inserm, et du professeur Jacques Noël de l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC - CNRS - UNS), de nombreux chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et étudiants présentent à tous les publics les dernières avancées en matière de recherche sur le cerveau. Au programme : ateliers scientifiques, conférences, expositions, cafés des sciences et cinéma-

sciences. A Grasse, les animations se dérouleront au Musée International de la parfumerie avec une animation pour les scolaires et deux pour le grand public sur les thèmes « De la molécule au goût » et « Ces molécules qui nous mènent par le bout du nez ».

EN EUROPE ET DANS PLUS DE 30 VILLES EN FRANCE
Semaine du Cerveau
 14-20 mars 2016

CANNES ANIMATIONS SCOLAIRES
 NICE
 FILMS SCIENTIFIQUES
 VALBONNE
 THÉÂTRE
 GRASSE
 PROJECTIONS
 SOPHIA ANTIPOLIS
 ANTIMES
 CAFÉ DES SCIENCES
 DÉBATS CONFÉRENCES
 CONTES

CÔTE D'AZUR
 UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
 « Le Cerveau dans son Environnement »
 MANIFESTATION GRAND PUBLIC - ACCÈS LIBRE
 Toutes les infos sur : semaineducerveau.fr/coteazur

NOS ECHOS

ALPES-MARITIMES – JUGE TC Réunion d'information.

Organisée sous l'égide des quatre présidents de tribunaux de commerce, une session d'information sera proposée le mardi 22 mars à 18h à l'UPE-06. Elle aura pour objectif de présenter l'activité du juge mais aussi de rencontrer les présidents. A l'issue de la séance, un dossier sera établi par l'UPE06 pour les candidats intéressés. Une session de préformation obligatoire de 9h sera également dispensée.

NICE – EMPLOI Convention de partenariat.

Signée entre le Centre Communal d'Action Sociale de Nice et Pôle Emploi, elle vise à renforcer la connaissance mutuelle des prestations offertes au public cumulant des freins à l'emploi, renforcer l'accès à l'offre de prestations de Pôle emploi. Elle permettra également de promouvoir les expérimentations en matière de retour à l'emploi du public sans domicile stable ou en situation de grande exclusion.

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

Saint-Vallier-de-Thiery : 2 502 792 € pour la Maison de Santé



La commune de Saint-Vallier veut se doter d'une maison de santé.

La question de la Maison de Santé est encore au cœur des débats de la commune. Rappelons que, en septembre 2014, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la création d'une maison de santé pour les professionnels de santé. Le projet comprenant également une pharmacie et une résidence autonomie. Cette Maison de Santé avait fait

l'objet d'une convention avec Habitat 06. Une estimation financière de cet équipement avait été effectuée par Audrey Le Hénaff, architecte urbaniste, qui avait évalué le projet à un montant de 1,4 M€ HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordinateur de sécurité, coordinateur sécurité incendie, frais divers et imprévus). Depuis, Habitat 06

s'est engagé à porter la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet.

Les besoins des professionnels de santé évoluant, le projet initial a été modifié. L'estimation a été portée à 2 502 792 € TTC.

Conseil municipal du 26 février 2016

Nicolas LE BLAN

SAINT-VALLIER-DE-THIERY

Un abri de quartier

Un abri de quartier va être édifié au carrefour du Collet Assou.

Conseil municipal du 26 février 2016.

Restauration de la façade de la Mairie

La commune va réaliser des travaux de restauration de la façade de la Mairie, place Frédéric Mistral.

Conseil municipal du 26 février 2016.

SAINT-MARTIN-DU-VAR

Un local pour les seniors

Des locaux appartenant à la mairie, situés en rez-de-jardin aux abords du stade, vont être réaménagés pour accueillir les activités pour les seniors. Un investissement de 95 144 € TTC, dont la maîtrise d'œuvre est confiée au Sivom Val de Banquière.

Conseil municipal du 23 février 2016.

130 000 € pour le jardin de l'accueil de loisirs

La fréquentation des locaux de l'accueil de loisirs ayant fortement évolué, la commune va procéder à d'importants aménagements de ses jardins, notamment la mise en œuvre d'un enrobé, de gazon synthétique ...

Un investissement de 130 000 € HT.

Conseil municipal du 23 février 2016.

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Travaux de rénovation

L'Hôtel de Ville va bénéficier de travaux de rénovation. La maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée au groupement conduit par Architectes associés (Saint-Jean-Cap-Ferrat).

Conseil municipal du 25 février 2016.

LE BROC

394 800 € pour une cour et un préau

La cour de l'école de l'Olivier (130 enfants répartis dans six classes) va être agrandie. Un

préau sera créé. La plateforme sur laquelle étaient posés les bâtiments provisoires de l'ancienne crèche sera démolie. A terme, une salle polyvalente pourrait aussi être adjointe.

Un élévateur sera installé lors de ce chantier pour respecter les normes d'accessibilité. Un investissement de 394 800 € HT.

Conseil municipal du 29 février 2016.

SAINT-LAURENT-DU-VAR

30 logements locatifs sociaux

La société La Maison Familiale de Provence va construire 30 logements locatifs sociaux au 77 avenue du Zoo.

Conseil municipal du 24 février 2016.

Pour plus d'informations,
Utilisez ce FLASHCODE



LA START-UP NICOISE AZZURA LIGHT PERMET D'ÉCONOMISER L'ÉNERGIE EN S'AMUSANT

Créée par une jeune femme, l'entreprise fabrique des kits qui permettent de réduire jusqu'à 15% les factures d'eau et d'électricité

Azzura Lights, installée dans les locaux de Nice-Méridia, est - tenez-vous bien - une « société coopérative d'intérêt collectif avec un agrément d'entreprise d'utilité sociale ». Ouf ! C'est un intitulé bien compliqué pour définir... une start-up 100% azuréenne orientée vers les économies d'énergie.

Elle a été créée voici deux ans par une jeune femme, Jessica Pellegrini, en association avec un ami d'enfance, Gilberto Dias, qui ont tous les deux grandi à Cagnes-sur-Mer. « Ici, nous sommes dans une pépinière d'entreprises. Nous payons un loyer et nous bénéficions d'un accompagnement. Tous les mois, nous passons en commission devant quatre consultants spécialisés en commerce, innovation, propriété intellectuelle, administration et finances » explique Jessica. La petite entreprise propose à des clients de réduire leurs factures en eau et en électricité.

Eau, électricité, chauffage

Azzura Lights travaille donc avec les bailleurs sociaux, les mairies, la métropole, la région, etc. Mais aussi avec les fournisseurs d'énergie comme ERDF ou Engie ou des entreprises RSE (à responsabilité sociétale) comme La Poste ou la Fondation Lenvil. « Notre inter-

« UN KIT LUDIQUE POUR SENSIBILISER »

vention a pour but de faire baisser les factures. Par exemple, pour un T4 de 80 mètres carrés, en installant des réducteurs de débit sur les robinets, des ampoules à leds et un sablier de douche pour éviter d'y passer 30 minutes, une



Jessica, gérante associée d'Azzura Lights.

famille de quatre personnes économise entre 200 et 250 euros par an, soit 15% de son budget habitation ».

Eriila, Le Logis Familial, Côte d'Azur Habitat et d'autres bailleurs de la région ont fait confiance à la start-up pour sensibiliser les locataires. Et ça marche. « Nous n'intervenons pas auprès des gens en leur faisant la leçon ou un cours magistral. On leur distribue notre kit écologie box qui va leur permettre, sous forme de jeux, de se sensibiliser et d'adopter des comportements plus écologiques ».

Dans une pièce de l'entreprise, les kits sont assemblés maison. « Nous faisons tout fabriquer ici à Nice ou dans les Alpes-Maritimes, au pire en France » commente Jessica, adepte dans ce domaine aussi du circuit court. « Ils sont ludiques, colorés, agréables ». Des qualités

indispensables pour séduire la cible et faire passer avec efficacité les bons messages en douceur.

Les écoliers aussi

Tellement réussis qu'ils ont été adoptés par l'école voisine « La Corniche Fleurie » dont les élèves du CP au CM2 suivent des ateliers dans le temps scolaire. Jamais trop tôt pour induire de nouveaux comportements...

La démarche d'Azzura Lights a été maintes fois récompensée (prix de l'innovation du conseil général, reconnaissance du CNRS, label « Entreprise remarquable France » etc). Normal, quand on ne ménage pas sa propre énergie pour soulever des montagnes !

J.-M. CHEVALIER

LE PATRON



Jessica Pellegrini

- Née en 1982
- Lycée Renoir Cagnes

Etudes de droit, Sciences Po
Travaille pour des cabinets de lobbying.
2012 : gérante et co-fondatrice d'Azzura Lights avec Gilberto Dias.

CLIN D'OEIL



LES CHIFFRES

- 5 salariés à Azzura Lights
- 3 projets d'embauche en 2016
- 500 élèves sensibilisés
- 2 000 foyers accompagnés cette année dans le var

INDEMNITÉS PRUD'HOMALES DE MACRON À EL KHOMRI

La détermination du montant de la réparation allouée par la juridiction prud'homale au salarié voyant son licenciement reconnu sans cause réelle et sérieuse suscite l'attrait du législateur depuis plusieurs mois. Actuellement, l'unique référence objective quant à la détermination du montant de cette indemnité figure à l'article L.1235-3 du Code du travail : le salarié qui compte au moins deux ans d'ancienneté peut prétendre à une indemnité équivalente « *aux salaires des six derniers mois* » en cas de reconnaissance du caractère abusif de son licenciement.

M. Macron, dans la loi n°2015-990 du 6 août 2015, a tenté de réviser cet article en plafonnant le montant de l'indemnité allouée en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Son barème a été censuré par le Conseil Constitutionnel (1). Celui pensé par Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social résistera-t-il à la pression des syndicats et du parti socialiste (2) ?

1. De la censure du plafonnement inscrit dans la loi Macron ...

L'article 266 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 instaurait un barème encadrant l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, par un « montant plancher » et par un « montant plafond ». La valeur de ces *minima* et *maxima* variaient en fonction de deux paramètres : d'une part, l'ancienneté du salarié dans l'entreprise et, d'autre part, l'effectif de l'entreprise.

Le Conseil Constitutionnel dans sa décision n°2015-715 du 5 août 2015 a invalidé ce dispositif au motif que le critère lié à la taille de l'entreprise était contraire au principe constitutionnel d'égalité devant la loi. Les Sages rappelaient alors l'objet de la loi - assurer une plus grande sécurité juridique et favoriser l'emploi -, de sorte que les critères retenus dans la mise

en œuvre du dispositif examiné devaient nécessairement présenter un lien avec le préjudice subi par le salarié, préjudice objet de la réparation.

Or, si le critère de l'ancienneté répondait à cette exigence, il n'en était pas de même de celui des effectifs, totalement déconnecté du préjudice subi par le salarié. Cette censure partielle du plafonnement des indemnités prud'homales, mesure réclamée par le patronat, a emporté la satisfaction des organisations syndicales. M. Macron déclarait proposer rapidement des mesures adaptant le dispositif aux exigences du Conseil Constitutionnel, le principe du barème en lui-même étant validé.

C'est ce que propose Mme El Khomri dans le cadre de l'avant-projet de loi « visant à instaurer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » transmis au Conseil d'Etat le 17 février 2016.

2. A la proposition contestée de l'avant-projet de loi El Khomri

Poursuivant le même but, à savoir « favoriser l'embauche », l'avant-projet de loi El Khomri contient en son article 30 un barème sensiblement différent de celui initié par M. Macron. Ainsi, le schéma retenu dans l'avant-projet de loi du 17 fé-

- 6 mois de salaire au salarié comptant entre 2 ans et moins de 5 ans d'ancienneté,

- 9 mois de salaire au salarié comptant au moins 5 ans d'ancienneté mais moins de 10,

- 12 mois de salaire au salarié comptant au moins 10 ans et moins de 20 ans d'ancienneté,

- 15 mois, en cas d'ancienneté d'au moins 20 ans.

Par ailleurs, le montant *maximum* envisagé a été drastiquement corrigé à la baisse, passant de 27 à 15 mois de salaire.

Observant a priori le motif opposé par le Conseil Constitutionnel dans sa décision du 5 août 2015, l'esprit de ce nouveau barème est directement contraire aux dispositions légales en vigueur (article L.1235-3 du Code du travail) qui fixent un montant plancher uniquement, à savoir l'octroi de 6 mois de salaire lorsque le salarié compte au moins 2 ans d'ancienneté, permettant ainsi aux juges d'allouer une indemnité supérieure au salarié.

Or, il apparaît que le dispositif tel que mentionné à l'avant-projet de loi El Khomri pose une limite certaine à cette appréciation souveraine des juges du fond, sauf en cas de « faute de l'employeur d'une particulière gravité », le texte visant expressément :

- les faits de harcèlement moral ou sexuel,

- l'atteinte à une liberté fondamentale,

maladies professionnelles ou de l'inaptitude.

En effet, en pareils cas, le dé plafonnement de l'indemnité serait envisageable.

Si ce barème peut assurer une sécurité juridique aux justiciables en harmonisant les pratiques des 210 Conseils de Prud'hommes de France et de Navarre, il n'en reste pas moins qu'il entache l'essence même de l'intervention du juge statuant dans le cadre de la réparation du préjudice, ce dernier fût-il non professionnel.

EN DÉTAILS

■ Assurément, cet avant-projet de loi suscite des réactions de toutes parts, une pétition en ligne rassemblant plus de 750.000 signataires à ce jour.

■ Si les syndicats sollicitent le retrait pur et simple de la barémisation des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, y voyant une possible porte ouverte au licenciement sans motif, Pierre Gattaz, président du Medef soutient ce « *texte pour l'emploi* ».

■ Lorsqu'il aura été présenté en conseil des ministres, ce texte examiné en première lecture à l'Assemblée Nationale début avril et au Sénat en mai promet un printemps mouvementé.

« SEUL UN MONTANT MAXIMUM EST PRÉVU, LEQUEL VARIE EN FONCTION DE L'ANCIENNETÉ DANS L'ENTREPRISE »

vrier 2016 abandonne l'idée de fixer des *minima*, de sorte que seul un montant *maximum* est prévu, lequel varie en fonction de la seule ancienneté acquise par le salarié dans l'entreprise.

Ainsi, seraient alloués par la juridiction prud'homale :

- 3 mois de salaire au salarié comptant moins de 2 ans d'ancienneté,

- le licenciement motivé par l'action en justice du salarié en matière de discrimination, d'égalité professionnelle ou de corruption,

- la violation de l'exercice du droit de grève ou de la protection de salariés protégés, ainsi que des dispositions protectrices de la maternité, des victimes d'accidents du travail ou de



Agnès BALLEREAU-BOYER
Cabinet Capstan
Avocat au Barreau de Grasse

SNCF : 220 MILLIONS D'EUROS INVESTIS EN PACA POUR AMÉLIORER LA CIRCULATION DES TRAINS



© DR SNCF

220 millions de travaux budgétés en Paca pour moderniser le réseau.

Sachant que seulement 12,5% des personnes se déplaçant entre Cannes et Nice utilisent le train, la SNCF estime avec raison qu'elle a encore devant elle une belle marge de progression. Mis à part la région Ile-de-France, notre département avec son million d'habitants et ses 37 millions de touristes annuels constitue une ré-

serve de clientèle que la société ferroviaire veut capter pour les transporter. Jacques Frossard, directeur territorial pour le sud-est, est venu à Nice présenter les enjeux et les projets. Et faire le point pour les Azuréens qui se sentent, au propre comme au figuré, en bout de ligne. Voici les principaux points abordés :

les quais pour recevoir les seize nouvelles rames qui seront livrées cette année et qui circuleront sur tout le réseau Paca. Le changement d'exécutif à la Région - élection d'une nouvelle majorité autour de Christian Estrosi - va sans doute faire bouger... les lignes de ce contrat.

Des travaux : 220 millions d'euros ont déjà été budgétés pour la modernisation du réseau en Paca. En 2016, sont notamment prévus la modernisation de 20 kilomètres de voies entre Antibes et Nice, de 27 kilomètres entre Anthéor et Golfe-Juan, ainsi qu'un travail sur la sécurité des aiguillages et divers aménagements dans les gares, dont Nice.

SUR LE SECTEUR DE NICE

Au total, 106 millions seront investis sur le seul secteur niçois avec des travaux à la gare principale Thiers (mise en accessibilité, réalisation d'une passerelle, installation d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques, rallongement de quais), sur Nice-Riquier (allongement de quais) et sur la préparation du pôle multimodal de Saint-Augustin où les trains, les bus et les trams seront interconnectés.



Allongement des quais, escaliers mécaniques, passerelle : la gare Thiers fait l'objet de gros travaux jusqu'à la fin 2017.

© JMC

Sécurité : depuis 2011, six accidents ont causé la mort de douze personnes sur les lignes de Paca. Dans la plupart des cas, ils ont été causés par l'inattention des usagers (par exemple un jeune renversé en gare par un TGV car il traversait les voies avec un casque audio sur les oreilles) ou par le non-respect de la signalisation sonore et visuelle sur les passages à niveau automatiques. La SNCF mène régulièrement des opérations de sensibilisation, mais le grand public n'a pas encore pris toute la mesure du danger. Des actions concrètes sont aussi menées, comme la pause de clôtures sur Antibes pour empêcher les campeurs de traverser pour se rendre à la plage, ou la suppression de passages à niveau (seize depuis 2008). Le prochain le sera dans la traversée de Mouans-Sartoux, en 2017, ce seul chantier représentant un investissement de 10 Me.

Contrat plan région : signé fin 2015 sous la mandature Vauzelle, il liste une série d'investissements à réaliser. Par exemple améliorer la capacité des trains entre Mandelieu et Vintimille (50 000 voyageurs/jour entre Nice et Monaco), rendre plus accessibles plusieurs gares, allonger

NICE-VINTIMILLE-CUNÉO SORT ENFIN DU TUNNEL

Faute d'entretien depuis une quinzaine d'années, la ligne Nice-Cunéo est actuellement en état très moyen, la SNCF ayant ramené la vitesse maxi des trains à 40 km/h au lieu des 80 habituels et limité les voyages à quatre par jour au lieu du double. Mais, bonne nouvelle, les États français et italiens, les régions Paca et Piémont et les opérateurs ferroviaires ont réussi à s'entendre sur un programme de 29 millions de travaux d'urgence. La ligne ne sera donc pas fermée, ce que redoutaient les habitants de la vallée. Les travaux les plus urgents se dérouleront en 2017 et 2018. Mais il reste encore à trouver le financement total, estimé à 92 millions pour ramener cette ligne au plus haut standard actuel d'exploitation.

CLAP DE DÉBUT POUR LES JOURNÉES DU CINÉMA ITALIEN



Ca tourne Maestro ! A partir du 12 mars, les cinéphiles de la Côte d'Azur vont vivre à l'heure de la 31^{ème} édition des Journées du cinéma italien qui va se dérouler comme chaque année à l'Espace Magnan, avec des projections en version originale sous titrées en français. Un festival placé sous le signe de la comédie (on en a bien besoin en ce moment), avec huit films inédits en France

sur les quatorze de la sélection, dont une grande majorité sont récents puisque sortis ces deux dernières années.

A noter qu'il y aura huit soirées spéciales qui verront la participation de partenaires et invités, pour des rencontres ou des conférences. Deux réalisateurs seront invités en partenariat avec le consulat général d'Italie à Nice et Amnesty International.

Au programme aussi un hommage au grand acteur Ugo Tognazzi, animé par la Dante Alighieri de Nice ; une soirée courts métrages avec l'Italian Short Film Center, un spectacle « jeune public » par une compagnie italienne, une librairie franco-italienne.

Au programme :

- **Samedi 12 mars**, 21 heures, soirée avec projection de *Se Dio Vuole*, comédie inédite en France de Edoardo Galeone.

- **Mardi 15**, 21 heures, soirée partenaires et invités avec Amnesty International-06 et un membre de l'équipe du film *Lo Sto Con La*

Sposa de Antonio Augugliaro, Gabriele Del Grande et Khaled Soliman Al Nassiry.

- **Mercredi 16 mars**, 21 heures, L'Attesa de Piero Messina.

- **Judi 17 mars**, 21 heures, Carte Blanche avec l'Italian Short Film et l'Association Héliotrope, et projection de courts métrages.

- **Vendredi 18 mars**, 21 heures, La Terra Dei Santi, de Fernando Muraca.

- **Judi 24 mars**, 19 heures, hommage à Ugo Tognazzi - Conférence et Film (avec la Dante Alighieri de Nice) et projection de *In Nome Del Popolo Italiano* de Dino Risi (réédition 2013).

- **Vendredi 25 mars**, 21 heures, hommage à Emanuele Crialesi, avec le consulat général d'Italie à Nice et projection de *Nuovomondo* de Emanuele Crialesi.

- **Samedi 26 mars**, 21 heures, soirée de clôture et remise des prix et projection de la comédie inédite *Scusate Se Esisto* de Riccardo Milani.

CRITIQUE : THE ASSASSIN DE HOU HSIAO-HSIEN

L'impatience était à son comble ! Attendu depuis des années, après avoir présenté « *Three Times* » en 2005, Hou Hsiao-Hsien était à nouveau en compétition au dernier Festival de Cannes avec « *The Assassin* », son premier film d'arts martiaux dont l'action se déroule sous la dynastie Tang, soit entre le VII^e et le VIII^e siècle de notre ère. La nouvelle oeuvre du réalisateur taïwanais, grand cinéaste de la modernité, est donc un « film de sabre » où il s'essaie au genre classique en racontant une histoire shakespearienne située dans l'âge d'or de la civilisation chinoise.

Après un prologue en noir et blanc afin d'évoquer le passé du personnage principal, la couleur jaillit de rouge et d'or pour parvenir au temps présent du récit. L'histoire est un mélo : la belle Nie Yinniang (son nom est le titre original du film) est une « femme assassin » virtuose, partagée entre son devoir (obéir aux ordres sans états d'âme) et son impossibilité à taire ses sentiments amoureux pour l'homme qu'elle doit assassiner. Elle ne peut

tuer tout désir de bonheur et se débat avec une ardeur touchante afin de continuer à intriguer. Les vengeances sont rarement simples. Celle-ci est surtout artistique jusque dans les ruses, les coups tordus, les masques, les non-dits, les discordes - intimes ou politiques.

Amours contrariées, rivalités, trahisons, jalousies, stratagèmes, vengeances, meurtres : toute la panoplie du mélo classique est présente. Avec, par-ci par-là, des combats stylisés, utilisés comme des ponctuations. En effet, pas de profusion de combats ni de cavalcades, le principal de l'action se passe dans les chambres et les salles du palais, fastueusement décorées tout en rouge, noir et or. Les couleurs ne cesseront de flamboyer aussi dans les labyrinthes de corridors où des voilages s'agitent mystérieusement au passage d'ombres félines qui se fauflent. Hou Hsiao-Hsien a une approche très picturale des lieux particulièrement lorsqu'il montre l'intérieur d'immenses demeures aux pièces divisées par des paravents et des voiles. Il filme à dis-

tance avec de longs plans fixes ou de lents travellings qui englobent ce qui entoure les personnages, objets ou paysages. De splendides paysages de montagnes et de forêts brumeuses participent au lyrisme du film, auquel s'ajoute un superbe travail sur la lumière pour filmer la soie, les laques, les ors, les jades, dans de voluptueux jeux de miroirs éclairés à la bougie.

Le réalisateur s'est largement documenté pour savoir comment les gens s'alimentaient, s'habillaient à cette époque, et connaître le contexte politique de cette période chaotique où, menacée par des gouverneurs de province, la puissance de l'empire Tang était chancelante.

On se perd parfois dans les méandres d'une narration complexe, d'autant plus difficile à comprendre qu'il semble y avoir des trous dans le déroulement de ce drame. Peut-être est-ce à cause de ces années de retard dû à un tournage suspendu à de nombreuses reprises. Le chef de file du cinéma de l'avant-garde taïwanaise a mis plusieurs années pour réunir

le budget de ce film coûteux, produit par la Chine.

La tueuse incapable d'assassiner sa cible est interprétée par Shu Qi, une actrice que Hou Hsiao-Hsien a contribué à lancer sur la scène internationale (Millennium Mambo, *Three Times*), et son partenaire, l'homme aimé depuis l'enfance et auquel elle était promise, est Chang Chen, comédien cher à Wong Kar Wai. Marionnettes manipulées par un destin tragique, leurs personnages sont chorégraphiés avec précision sans esbroufe. Le fracas de poignards virevoltants alterne avec le silence de la nature ou du palais théâtre des rivalités, tandis qu'une envoûtante musique de Lim Giong lie le tout.

« *The Assassin* » a obtenu le Prix de la mise en scène au dernier Festival de Cannes, mais nombreux étaient les critiques, parmi les plus cinéphiles, qui auraient accordé sans hésiter la Palme à ce film sublime. Du grand cinéma d'une beauté absolue !

Caroline BOUDET-LEFORT

AÉROPORT : LES AZURÉENS REÇUS PAR EMMANUEL MACRON



L'aéroport de Nice : sa privatisation est un enjeu politique et économique important.

Accompagné du maire de Cannes David Lisnard, du président du Département Eric Ciotti et du président de la CCI-06, Christian Estrosi, a rencontré le ministre de l'Economie Emmanuel Macron en vue de l'adoption du cahier des charges pour le lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la cession des parts de l'Etat dans la SACA (Société Aéroportuaire de la Côte d'Azur).

« Conformément à ma demande, Emmanuel MACRON a accepté d'associer les acteurs locaux sur l'ensemble de la procédure d'appel à candidatures » communique le président de la Métropole. « Nous sommes parvenus à un accord sur la mise en place

d'un pacte d'actionnaires qui fera partie intégrante du cahier des charges (...) Les acteurs locaux bénéficieront d'une minorité de blocage au conseil de surveillance. Il sera inscrit dans le cahier des charges que le centre de décision sera maintenu à Nice ».

La délégation azurélienne se félicite que le ministre se soit engagé à porter auprès de Manuels Valls la demande de rétrocession d'une partie de la recette de la privatisation pour financer des grands projets d'investissement du territoire des Alpes-Maritimes notamment dans le cadre de la renégociation du CPER (Contrat de Plan Etat-Région).

PRÉSERVER LA VOCATION AGRICOLE DE LA PLAINE DU VAR

Une convention a été signée au Salon de l'Agriculture à Paris dans le but de préserver et valoriser l'agriculture dans la plaine du Var. « La Métropole Nice Côte d'Azur a piloté dès 2013 un groupe de travail réunissant la chambre d'agriculture, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la région Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes-Mari-

times et l'EPA Plaine du Var. En lien avec les maires des communes concernées, les agriculteurs, et les organismes techniques, un diagnostic a été réalisé sur les activités agricoles dans la Plaine du Var » communique la Métropole. Ce diagnostic a permis d'identifier dix secteurs d'intérêt agricole prioritaires qui feront l'objet d'un plan d'action en terme d'aménagement foncier.



Le but est de sauvegarder des espaces agricoles dans un secteur en pleine urbanisation.

ERIC CIOTTI : « IL N'Y A PAS DE CONTRÔLES AU FACIÈS »

L'assemblée a rejeté la mise en place d'un récépissé de contrôle d'identité pour lutter contre les « contrôles au faciès » comme le candidat Hollande l'avait promis lors de sa campagne de 2012. Un rejet qui satisfait Eric Ciotti, député (LR) des Alpes-Maritimes, qui a estimé dans un tweet « il y en a assez de ces caricatures et de cette stigmatisation de nos policiers. Il n'y a pas de contrôle au faciès ». A Londres, cette disposition est en application et elle semble avoir contribué à faire baisser les tensions.



Eric Ciotti.

ALLEMAND VEUT DES PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Par un courrier adressé au ministre de l'économie, Patrick Allemand a réclamé que le décret sur les prêts inter-entreprises paraisse au plus vite. « En effet, de nombreuses petites entreprises de notre département envisagent d'avoir recours à cette solution pour financer certains investissements » commente l'élu métropolitain et conseiller municipal (PS) de Nice.

« Contrairement à l'Allemagne ou à l'Italie, où le crédit inter-entreprises est libre, la France vivait sous un régime très restrictif en la matière. Il a été assoupli (par la loi Macron ndlr) qui a introduit des dérogations au monopole ban-

caire, notamment l'autorisation des crédits inter-entreprises. Face à la frilosité bancaire, les prêts inter-entreprises pourraient véritablement concourir utilement au développement économique et à la création d'emplois.

Dans notre département où la quasi totalité de nos entreprises sont des TPE, la parution de ce décret offrirait de nouvelles solutions ».



Patrick Allemand.

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.



160744

COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1 - Dénomination de l'organisme acheteur : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL - Square de la Poste - 06370 MOUANS SARTOUX. Tél. 04 92 92 47 22 - Fax 04 93 75 74 12 - e-mail : ccas@mouans-sartoux.net

2 - Mode de passation :

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée conformément aux Articles 10, 14, 15, III 27, 28, 30 du Code des Marchés Publics.

3 - Objet du marché :

Confection et livraison de repas à domicile pour les personnes âgées fragilisées ou handicapées de la Commune.

Code CPV : 55521100

4 - Caractéristiques principales :

Durée du marché :

Année 2016 - 2017 : du 01 mai 2016 au 30 avril 2017

Année 2017 - 2018 : du 01 mai 2017 au 30 avril 2018

Seuil annuel inférieur à : 209.000 € HT. Le présent marché est divisé en deux lots. Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots

Lot 01 : Repas traditionnels

Lot 02 : Repas gastronomiques

Refus des variantes.

Quantités estimées (fournitures et services) :

Lot 01 : Repas traditionnels : une estimation de 6 324 repas/an

Lot 02 : Repas gastronomiques : une estimation de 1 488 repas/an

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire utilisée, l'€uro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Détail dans le règlement de la consultation.

Délai minimum de validité des offres :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

Par voie électronique via le site internet à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Référence : MS 16 S 03

6 - Adresse où les plis devront être adressés :

Le pli devra parvenir sous enveloppe cachetée avec mention « Ne pas ouvrir - Confection et livraison de repas à domicile des personnes âgées fragilisées ou handicapées de la Commune - » en indiquant le numéro du lot, soit directement à la Direction des Services Techniques - 327 Route de Grasse - 06370 MOUANS-SARTOUX, Expédiées par la Poste en recommandé avec avis de réception ou par une Société de transports à l'adresse indiquée ci-dessus. Par voie électronique via le site internet à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

7 - Critères de sélection :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et selon détail dans le règlement de la consultation :

- Prix : 40 %

- Valeur technique : 40 %

- Moyens logistiques et des services mis en œuvre : 20 %

8 - Renseignements divers :

Techniques : Mme. GIRARD Delphine ou Mme. Joëlle ODDO. Tél : 04 92 92 47 22 - Fax : 04 93 75 74 12. mail : ccas@mouans-sartoux.net

Administratifs : Mme. Janine PICARD
Tél : 04 92 92 47 48 - Fax : 04 92 28 45 72. mail : ctm@mouans-sartoux.net

9 - Date et heure limites de réception des offres : JEUDI 31 MARS 2016 à 12h00

10 - Date d'envoi à la publication : JEUDI 10 MARS 2016

160705



METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Conformément à l'Article R.311-5 du Code de l'Urbanisme, la délibération N° 23.2 du Conseil métropolitain du 19 février 2016 portant création de la zone d'aménagement concerté La Villette sur la commune de CAGNES-SUR-MER sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole et à la Mairie de CAGNES-SUR-MER du 14 mars au 15 avril 2016 inclus.

Le bilan de la mise à disposition du public et le dossier de création portant étude d'impact sera tenu à la disposition du public jusqu'à l'adoption du dossier de réalisation de la ZAC :

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, Direction Aménagement et Urbanisme, Immeuble Phoenix, 5^{ème} étage, 455 promenade des Anglais, 06200 NICE, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 15h45,

- À la Mairie de CAGNES-SUR-MER, Service du Droit des Sols, Habitat et Affaires Urbaines, 2 avenue de Grasse, 06800 CAGNES-SUR-MER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

160675

TRANS ASSURANCES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 12.500 €uros

Siège social : 129 rue Servient

69003 LYON

R.C.S LYON 490 917 200

Suivant Procès-Verbal en date du 29 février 2016, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 129 rue Servient à Lyon (69003) à :

Espace Carros - ZI 225 - 1^{er} Avenue - BP 446 - CARROS (06510)

A compter du 01 mars 2016 et l'Article 4 des statuts a été modifié.

Pour information : Gérant : Mr, Fabrice VASSORT, demeurant 85 B routes des Vigognes, 06500 MENTON.

Mention au RCS de GRASSE.

160670

RECTIFICATIF à l'annonce n°153626 parue dans le journal "Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes" du 26 novembre 2015 concernant la Société NICE JARDIN. Il convient de lire : Les oppositions seront reçues au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis.**

160674

MOUGINS PRESSE

Société à responsabilité limitée
transformée en

Société par actions simplifiée

Au capital de 8.000 €uros

Siège social : Centre Commercial de

Tournamy 06250 MOUGINS

421 402 199 RCS CANNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 25 février 2016, l'AGE des Associés, statuant dans les conditions prévues par l'Article L. 227-3 du Code de Commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Son siège social est transféré au 49 Chemin des Canebiers - 06130 GRASSE. Le capital social reste fixé à la somme de 8.000 €uros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE

Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'Associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur David VALLET, Gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur David VALLET demeurant 49 Chemin des Canebiers - 06130 GRASSE

Pour avis. Le Président.

160684

« 4 JAN »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 372.600 €uros

Siège social : 31 rue Michel Ange

06100 NICE

434 782 140 R.C.S. NICE

Par Procès-Verbal en date du 15 février 2016, l'Assemblée Générale, réunie à titre Extraordinaire, a décidé de transférer le siège social de la Société de 31, rue Michel Ange - 06100 NICE à 150 Corniche des Oliviers - 06000 NICE, et ce à compter de ce jour.

L'Article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

Pour avis, le Gérant.

160668

Suivant délibération d'une A.G.E en date du 2/12/2015, la collectivité des Associés prend acte et accepte la nomination d'un Co-Gérant Associé dans la SCI LES FEUILLANTINES au capital de 150 € ayant son siège social à CANNES (06400) - 7 rue Allieis R.C.S CANNES N° 447 873 423 et nomme en qualité de Gérant Associé : La SAS « HOLDING VICTOR HUGO » Société par actions simplifiée, au capital de 5.859.341 €, ayant son siège social à PARIS (75016) - 3 avenue Marceau, immatriculée au R.C.S de PARIS sous le numéro 412 465 106, Pour une durée illimitée, et ce à compter du 2 décembre 2015. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES.

160665

Suivant délibération d'une A.G.E en date du 2/12/2015, la collectivité des Associés prend acte et accepte la nomination d'un Co-Gérant Associé dans la SCI DES FILATIERS au capital de 1.000 € ayant son siège social à CANNES (06400) - 7 rue Allieis R.C.S CANNES N° 435 374 277 et nomme en qualité de Gérant Associé : La SAS « HOLDING VICTOR HUGO » Société par actions simplifiée, au capital de 5.859.341 €, ayant son siège social à PARIS (75016) - 3 avenue Marceau, immatriculée au R.C.S de PARIS sous le numéro 412 465 106. Pour une durée illimitée, et ce à compter du 2 décembre 2015. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES.

160742



VILLE DE ROQUEFORT LES PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de ROQUEFORT LES PINS
Adresse : Mairie, 1 Place Merle
06330 ROQUEFORT LES PINS

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire, Michel ROSSI

Adresses complémentaires

Adresse d'ordre administrative :
MAIRIE - Mr Vincent VAN PROOIJEN,
Responsable de la Commande Publique
1 Place Merle - 06330 ROQUEFORT LES PINS - Téléphone : 0492603517 - Fax : 0492603501 - E-Mail : marches-publics@ville-roquefort-les-pins.fr

Procédure

Marché A Procédure Adaptée (ouvert)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (CCAG FCS : arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du Cahier des Clauses Administratives Générales des Marchés de Fournitures Courantes et de Services) est applicable au présent marché.

Description du marché

Objet du marché : Location et entretien de photocopieurs.

Code CPV : 30125000-1 ; 30121100-4 ; 30121110-7

Caractéristiques principales

Forme du marché : Marché à prix forfaitaire et à bons de commandes

Quantités

Maximum de commandes annuelles : 20.000 € HT

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Description sommaire des prestations :

Le présent marché a pour objet la location et l'entretien de photocopieurs

Durée

Durée du marché ou délai d'exécution :

Quatre ans

Début à compter du 02 mai 2016

Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Pièces à produire en phase candidature :

Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Note/mémoire présentant : Les normes, certificats de qualité et de conformités des produits vis-à-vis des réglementations Françaises et Européenne, ainsi que les qualités écologiques et respect de l'environnement (normes et certifications des produits, etc.)

Lettre de candidature (DC1)

Déclaration du candidat (DC2)

Pièces à produire en phase offre :

Catalogue

Acte d'engagement (DC3) daté et signé

Cahier des Clauses Administratives Particulières à dater et signer

Cahier des Clauses Techniques Particulières à dater et signer

Devis Quantitatif Estimatif à remplir, dater et signer

BPU à remplir, dater et signer

Mémoire technique

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Critère(s) noté(s) sur 100 points

- Prix des prestations : 50 %

- Valeur Technique : 30 %

- SAV : 20%

Voir détail dans le Règlement de Consultation

Négociations :

Après réception des offres et une première analyse, une négociation sera menée avec les candidats. Celle-ci pourra porter sur tous les aspects du présent marché.

Visite:

Une visite des sites peut être demandée par les candidats.

Voir détail dans le Règlement de Consultation

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29/03/2016 à 12h00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

MAPA 2016-04-Photocopieurs

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Possibilité d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Possibilité d'envoi ou de remise des offres sur un support physique électronique

Possibilité de remise des plis au service destinataire contre récépissé

Renseignements complémentaires :

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mairie de ROQUEFORT-LES-PINS - Correspondant : Vincent VAN PROOIJEN Responsable de la Commande Publique, Tél. : 04-92-60-35-17

Voies et délais de recours

Référé précontractuel : Peut être introduit jusqu'à la signature du contrat, devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 33 Boulevard Franck Pilatte 06300 NICE.

Recours en contestation de la validité (CE, Tropic travaux) :

Il peut être introduit pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution qui sera effectué, près le Tribunal Administratif de NICE sis 33 boulevard Franck Pilatte 06300 NICE.

Date d'envoi du présent avis :

07/03/2016

160666

CAISSE DE CREDIT MUTUEL NICE TRINITE

Les Sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 8 avril 2016 à 18h00

Salle d'Activités 1^{er} étage Espace Jean Ferrière, 41 av Jean Moulin, 06340 DRAP

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Constatation de la variation du capital de la Caisse.

8. Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir*.

Mme Céline ARANCIO, M Michel MASSEGLIA, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

9. Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir*.

M Daniel DESCOTES, élu sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.

10. Ratification de la cooptation d'Administrateurs et/ou de Surveillants.

11. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration.

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

160657

ISAGUI

Société Civile

Au capital de 1.400.000 Euros
Siège social : Avenue Louison Bobet
Résidence Le Président -
Appartement N° 23 A12
62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
R.C.S. BOULOGNE SUR MER
795.286.780

Aux termes de l'AGE en date du 11/02/2016, il a été décidé de transférer le siège social à MOUGINS (06250), 157 Impasse de l'Aubarède - Lotissement de l'Aubarède. La Société sera immatriculée au RCS de CANNES et sera radiée du RCS de BOULOGNE SUR MER. **Pour avis.**

160660

TXCELL

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.577.465,20 €
Siège social : Allée de la Nertière,
Sophia Antipolis, les Cardoulines -
06560 VALBONNE
435 361 209 R.C.S. GRASSE

Suivant Procès-Verbal en date du 3 février 2016, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de M. Eric POTTIER des fonctions de Pharmacien Responsable et de son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 2 février 2016. Mention sera portée au R.C.S. de GRASSE. **Le Représentant légal.**

160685

EURO CONSULT - Société à responsabilité limitée au capital variable au capital de 7.622,45 €. **Siège social :** 165 Avenue Sainte Marguerite, 06200 NICE. RCS N° 439 147 976 NICE. Par AGE du 25/02/16 il a été décidé à compter de cette même date : De dissoudre la Société par anticipation et de la mettre en liquidation amiable. De désigner en qualité de Liquidateur Monsieur Bernard DOYEN, demeurant 165 Avenue Sainte Marguerite, 06200 NICE. De fixer le siège de la liquidation au domicile du Liquidateur mentionné ci-dessus, où la correspondance devra être adressée et les actes et documents devront être notifiés. La modification sera portée au RCS de NICE. **Pour Avis. Le liquidateur.**

160743

SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE D'ACTIONS OU DE PARTS SOCIALES

SARL au capital social de 6.912.969 €
Siège social : 266 avenue de la Californie 06200 NICE
RCS NICE 326 942 372

Par AG Mixte en date du 18/01/2016, il a été décidé de transférer le siège social qui était au 266 avenue de la Californie à NICE (06200) à l'adresse suivante : The Crown 21 avenue Simone Veil - 06200 NICE. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE. **Pour avis et mention.**

160658

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mars 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : AFONSO. **Siège social :** 34 avenue de Nice, 06800 CAGNES-SUR-MER. **Capital social :** 1.000 €. **Objet :** Activités de bar, brasserie, restauration, restauration rapide, la vente à emporter, l'importation et la vente de produits alimentaires et divers. **Durée :** 99 années. **Gérant :** M. Frederico DA CONCEICAO AFONSO, demeurant 263 Avenue de la Californie, 06200 NICE. La Société sera immatriculée au R.C.S. d'ANTIBES. **Le Gérant.**

160694

RECTIFICATIF à l'annonce N° 160332 parue dans le présent journal daté du 04/02/16, il faut rajouter : Départ de M. Samuel BLIN, Co-Gérant à compter du 30/12/15.

<http://enchères.petites-affiches.fr>

160741

VILLE DE NICE
www.nice.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de NICE.

Correspondant : M. le Maire de NICE, 5 rue de l'Hôtel de Ville 06364 NICE Cedex4, Tél. : 04-97-13-44-70, Télécopieur : 04-97-13-29-19, Courriel : dao@nicedadur.org

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services Généraux des Administrations Publiques.

Objet du marché : Prestations spécifiques de gardiennage en matière d'événementiel.

Catégorie de services : 27.

CPV - Objet principal : 79710000

Objets supplémentaires : 79713000

Lieu d'exécution : Ville de NICE.

Code NUTS : FR823.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : 48 mois.

Caractéristiques principales :

Procédure Adaptée Art 30 du Code Des Marchés Publics.

La consultation a pour objet : Prestations spécifiques de gardiennage pour les besoins de la Ville de NICE.

Il s'agit d'assurer le gardiennage des divers sites liés aux manifestations événementielles en extérieur ou sur sites fermés comme par exemple des manifestations événementielles, spectacles, inaugurations, mises en service, événements protocolaires etc.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : La présente consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics. Les prestations du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

Le marché est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur.

Les montants minimum et maximum sont :

Montant minimum (H.T.) : 80.000 €uros

Montant maximum (H.T.) : 400.000 €uros

La durée initiale est de 1 an(s).

Le marché pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s).

La reconduction est expresse.

Options : Descriptions concernant les achats complémentaires : Des avenants et/ou des marchés complémentaires et/ou des prestations similaires (Article 35-II du Code Des Marchés Publics) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence fixés par le Code Des Marchés Publics.

Concernant les marchés complémentaires de services, le montant cumulé de ces marchés complémentaires ne dépassera pas 50% du montant du marché principal.

Nombre de reconductions éventuelles : 3.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Cautionnement et garanties exigés : Néant.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : - **Financement du marché :** Fonds propres

- **Modalités de règlement des prestations :** Selon les règles de la comptabilité publique et celles prévues par le Code des Marchés Publics et par mandat administratif.

- **Délai global de paiement :** 30 jours à compter de la réception de la facture.

- **Comptable assignataire :** M. L'Administrateur des Finances Publiques.

- **Prix :** Révisables.

- **Avance :** Sous réserve des conditions prévues à l'Article 87 du Code des Marchés Publics, une avance de 10 % sera versée sauf renoncement du titulaire à l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Conjoint ou solidaire.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'€uro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures sont examinées au regard des éléments demandés à l'Article 5.1 du règlement de consultation.

Situation juridique - références requises : Lettre de candidature (Dc1 mis à jour au 25/08/2014) ou équivalent : Elle devra être complétée, datée et signée.

Déclaration du candidat (Dc2 mis à jour au 15/09/10) ou équivalent, complétée.

Pouvoirs (cas des marchés à bons de commande avec maximum) : Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat, si le signataire n'est pas le Représentant légal. La production de ces documents est obligatoire. A défaut, le candidat ne pourra être admis à participer à la suite de la procédure. Les candidats doivent également veiller à ce que les pouvoirs soient en cours de validité et qu'ils ne soient pas limités à un montant inférieur au montant maximum total sur la durée du marché. Par ailleurs, en cas de groupement solidaire d'entreprises, les pouvoirs relatifs à chaque membre du groupement ne doivent pas être limités à un montant inférieur à l'offre globale du groupement.

Capacité économique et financière - références requises : **Chiffres d'affaires :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours du dernier exercice disponible

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : **Liste des principaux services :** Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (TROIS attestations prouvant qu'il a organisé les prestations de gardiennage événementiel. Seront fournis des attestations des employeurs, précisant les noms et dates des événements).

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

Agréments donnés par le CNAPS, d'une part à la Société se portant candidate au marché et d'autre part au dirigeant de la Société pour l'activité de gardiennage.

Ou à défaut une attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra les fournir au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué. Pour chaque sous-traitant éventuel, le candidat devra joindre les mêmes documents que ceux exigés pour lui-même.

La prestation est réservée à une profession particulière.

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Agréments donnés par le CNAPS, d'une part à la Société se portant candidate au marché et d'autre part au dirigeant de la Société pour l'activité de gardiennage.

Ou à défaut une attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra les fournir au plus tard avant l'attribution du Marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué.

Pour chaque sous-traitant éventuel, le candidat devra joindre les mêmes documents que ceux exigés pour lui-même.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- **La valeur technique :** 65 %;

- **Le prix :** 35 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

5 avril 2016, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : VDN-15-1663.

Renseignements complémentaires :

1 - Jugement des offres

L'Offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

- La valeur technique 65/100

Définition du critère ce critère sera noté sur 20.

Les sous-critères sont les suivants :

Sous-Critère 1 - réactivité de la société sur 8 points

1.1. Délai de mise à disposition des agents de gardiennage en cas d'urgence.

Attention il est rappelé que le nombre, la qualité et les périodes d'intervention des agents de gardiennage seront communiqués au plus tard soit 48 heures avant le début de la prestation de gardiennage. Toute proposition supérieure à ce délai sera rejetée et rendra l'offre irrégulière.

En cas de fourchette de délai, sera pris en compte le délai le plus long.

A défaut d'indication dans le cadre de mémoire technique, le candidat est réputé avoir accepté le délai de 48 heures imposé par la Ville de NICE.

1.2. Délai de réactivité de la société en cas de défaillance d'un agent

Attention il est rappelé que le délai plafond de l'administration est de 120 minutes pour le remplacement d'un ou des agent(s) absents ou défaillants lors d'une prestation de gardiennage. Toute proposition supérieure à ce délai sera rejetée et rendra l'offre irrégulière.

En cas de fourchette de délai, sera pris en compte le délai le plus long.

A défaut d'indication dans le présent cadre de mémoire technique, le candidat est réputé avoir accepté le délai de 120 minutes imposé par la Ville de NICE.

Sous-Critère 2 : Dispositif de gardiennage mis en œuvre pour une durée de gardiennage supérieure à 5 jours noté sur 5 points.

Le logiciel devra être conforme à l'annexe technique fourni par l'administration.

Le candidat fournira la fiche technique du logiciel. En cas d'absence de fiche technique, l'offre sera déclarée irrégulière. Il est également à noter qu'en l'absence de réponse ou de système mis en place, l'offre sera déclarée irrégulière.

Sous-Critère 3 : Maintenance et remplacement du matériel mis à disposition noté sur 4 points.

3.1. Méthodologie : Le candidat indique la manière dont il assure la maintenance du matériel mis à disposition (mouchards de ronde et logiciel).

3.2. Délais : Le candidat devra indiquer les délais d'intervention pour remplacer le matériel défaillant.

L'Attention du candidat est attirée sur les points suivants :



VILLE DE NICE
www.nice.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Il est précisé que le délai maximum d'intervention autorisé par l'administration est de 24 heures.

Dans le cas où le candidat propose un délai supérieur à celui fixé par l'administration dans le CCTP, l'offre sera déclarée irrégulière.

Dans le cas où le candidat propose une fourchette de délais, le délai le plus haut de la fourchette sera pris en considération.

Dans le cas où le candidat ne renseigne pas de délai dans le Cadre de mémoire technique, il est supposé proposer le délai d'intervention indiqué dans le CCTP.

Enfin il est précisé qu'entre 4h et 24h le délai d'intervention ne sera pas valorisé.

Sous-Critère 4 : Mise à disposition d'un interlocuteur permanent responsable et de son remplaçant sur 3 points

Il est à noter que le candidat devra fournir les CV des personnels identifiés pour que le personnel concerné soit pris en compte.

L'absence totale de réponse, comme l'absence totale de CV entraînera l'attribution de la note de 0 sur ce sous critère.

- **Le prix :** 35/100

Définition du critère ce critère sera noté sur 20.

Le prix sera jugé sur la base du montant total du DE calculé à partir des prix figurant dans le BP.

En cas d'égalité de la note globale, c'est le candidat le mieux placé sur le critère supplémentaire qui sera attributaire du marché.

2/ Négociation

Le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 et conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que l'identification vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

3/Conditions de remise des plis :

A) Par voie électronique uniquement ;

B) Par courrier uniquement (sur support papier ou support physique électronique);

C) Par voie électronique et par courrier ; dans ce cas la transmission par courrier est la copie de sauvegarde de la transmission par voie électronique. **Précisions concernant la remise des plis par courrier :** Les plis devront être expédiés par la poste en recommandé avec avis de réception ou remis contre récépissé. **Précisions concernant la remise des plis par voie électronique :** Les formats électroniques acceptés sont ceux des pièces du dossier de consultation des entreprises (Dce) fournie par le

pouvoir adjudicateur. **Sont aussi acceptés, pour les documents scannés, les formats suivants :**

Pdf, bmp, jpg, jpeg, tif, tiff ou gif. * Le certificat de signature électronique doit être en cours de validité.

Conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les Marchés Publics, tout envoi électronique devra être signé au moyen de certificats de signature électronique conformes au RGS (y compris pades, cades ou Xades).

Les certificats RGS utilisés devront être au minimum d'un niveau 2 étoiles. La copie de sauvegarde (sur support physique cd-rom, dvd-rom ... , ou sur support papier) peut être envoyée par l'opérateur économique dans les conditions prévues par l'arrêté Ministériel du 14.12.2009. Cette copie de Sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis et être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde" à l'adresse indiquée à l'article relatif à la remise sur support papier ou support physique électronique du règlement de la consultation.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Gratuit.

Date limite d'obtention : 5 avril 2016, à 16 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 9 mars 2016.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation

doivent être envoyés : Direction des Contrats Publics / Marchés Publics. 45 rue Gioffredo, 06364 NICE Cedex 4, adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : uniquement par la plateforme ou par mail à : laetitia.griffon@nicecotedazur.org ; florian.bailet@nicecotedazur.org ; dao@nicecotedazur.org .

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Ville de NICE - Direction des Relations Publiques 2 rue de la Préfecture - 3^e étage 06364 NICE Cedex 4 - Téléphone : 04 89 98 13 71 - Télécopie : 04 97 13 38 81 - Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de NICE 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179 06359 NICE Cedex 4, Tél. : (+33) 4-92-04-13-13, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, - Télécopieur : (+33) 4-93-55-78-31.

Organe chargé des procédures de médiation : Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Place Félix Baret CS 80001, F-13282 MARSEILLE Cedex 06, courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 boulevard Franck Pilatte, F-06300 Nice. Tél. (+33) 04 92 04 13 13. Télécopieur (+33) 04 93 55 78 31.

Notaires **ETUDE DE MES ROCHE ET PELLETIER**
Notaires Associés
11 Place Jean Jaures
37110 CHATEAU-RENAULT

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par : Monsieur Guy Alain Jean LUAULT, retraité, et Madame Marie Jeanne LE PAGE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à MANDELIEU LA NAPOULE (06210), Bâtiment A 6, 410 avenue Janvier Passero, Résidence "Les Trois Rivières". Nés savoir : Monsieur à CHATEAU-RENAULT (37110), le 27 février 1941, Madame à PONT MELVEZ (22390), le 03 août 1944, Mariés à la Mairie de PARIS-XII (75012), le 28 février 1966, sous le régime légal de la Communauté Réduite aux Acquis. Modification opérée : Adoption du régime de la Communauté Universelle. Notaire rédacteur de l'acte : Maître Eric PELLETIER, Notaire à CHATEAU-RENAULT (Indre et Loire), 11 place Jean Jaurès. Date de l'acte : 29 février 2016. Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du Notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier. **Pour avis, Maître Eric PELLETIER.**

160710

160734

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL - Forme : SARL - **Dénomination sociale :** BAGATHEL - **Capital :** 10.000 €uros - **Siège social :** 14 Av des Eucalyptus, 06130 GRASSE - **Immatriculation :** RCS de GRASSE N° 814 274 247. Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/03/2016, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 02/03/2016 de 14 Av des Eucalyptus, 06130 GRASSE, à Centre Commercial Géant Casino, route de Fréjus, 06211 MANDELIEU-LA-NAPOULE et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. Modification sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE et de CANNES. **Pour avis.**

160733

EURL WEB IMMO AGENCY
Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 8.000 €uros
Siège : 89 Chemin de la Maure,
06800 CAGNES SUR MER
RCS ANTIBES 451 772 388

Aux termes d'une décision en date du 4 janvier 2016, l'Associée unique, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'ANTIBES, en annexe au RCS.

160704

Par acte SSP en date à PINNER (Royaume Uni), le 24/02/2016, il a été constitué la Société suivante : **DENOMINATION :** SCI PARADIS. **FORME :** Société civile. **SIEGE :** 8 Avenue Louis Gallet 06600 ANTIBES. **CAPITAL SOCIAL :** 100 € Apports en numéraire. **OBJET :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la location, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location ou autrement de tous immeubles ou biens et droits immobiliers. **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES. **GERANT :** Monsieur Kanesh RAJANI demeurant à PINNER (ROYAUME UNI) 4 Potters Heights Close MIDDLESEX HA5 3YW. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité de ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés.

160671

BDRIVING, SASU en liquidation au capital de 1.000 €uros, 79 boulevard des Deux Corniches, 06300 NICE. 808 788 459 RCS NICE. Par décision du 31/12/2015, l'Associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date de ce jour. Mention au RCS de NICE.

160679

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 mars 2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : T.R.A.M 06

Siège social : 1445 route du Mont Macaron 06340 CANTARON

Capital social : 1.000€

Objet : Terrassement rénovation dans les Alpes Maritimes.

Durée : 99 années

Président : M. Guillaume CALIARI, demeurant 1445 Route du Mont Macaron 06340 CANTARON.

La société sera immatriculée au R.C.S de NICE. **Le Président.**

160739

"SCI LUCLEM"

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 €uros
Siège social : LA GAUDE (06610),
404 chemin du Mont Gros
RCS ANTIBES 804 984 599

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Février 2016, les Associés ont décidé le changement de forme sociale de Société Civile en Société Civile Immobilière. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis.**

160714

AVIS DE CONSTITUTION : Suivant acte SSP en date du 08/03/16, il a été constitué une Société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes : **Forme** : SASU - **Dénomination** : 4MATION INCENDIE SECURITE Prévention. **Siège** : F.I.S.P. **Enseigne** : 4MATION INCENDIE SECURITE PREVENTION. **Capital** : 5.000 €uros. **Siège social** : 2-4 Rue Justin Montolivo, NICE. **Objet** : La Société a pour objet en France et à l'étranger : La formation des adultes et formation continue dans tous les domaines et en particulier dans ceux relevant de la sécurité des biens et des personnes, du gardiennage, de la télésurveillance et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement, tant en France qu'à l'étranger. **Président** : Mr Thierry ROCHE demeurant 2-4 Rue Justin Montolivo, NICE. **Transmission des actions** : Les actions ne sont négociables qu'après immatriculation de la Société au RCS. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du titulaire sur les registres tenus à cet effet au siège social. La transmission des actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par virement du compte cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement établi sur un formulaire fourni ou agréé par la Société et signé par le cédant ou son Mandataire. La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et, au plus tard, dans les huit jours qui suivent celle-ci. **Conditions d'admission aux Assemblées** : Chaque action donne en outre le droit de vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts. **Conditions d'exercice du droit de vote** : Chaque action donne en outre le droit de vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Pour avis**.

160682

JURISTES ASSOCIES
Société d'Avocats
16 avenue Mirabeau. 06000 NICE

CAMBERFOYLE
FINANCIAL ANALYSIS
Société par actions simplifiée
Au capital de € 1.000
Siège social: C/O Nice City Business Centre
37-41 boulevard Dubouchage,
06000 NICE
812.557.080 RCS NICE

Aux termes d'une délibération en date du 10 février 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite Assemblée. Elle a nommé comme Liquidateur Monsieur Michel FENART, demeurant à 06000 NICE, 42 avenue Caravadossi, Le Parc Lubonis, Escalier 20, Bâtiment E, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.



160696

Gilles BALAGUERO
Avocat Conseil en Droit des Sociétés
Les Espaces de Sophia, Bâtiment J
80 Route des Lucioles
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
Tél 04 93 67 31 63 / Fax : 09 72 41 66 75
contact@avocat-affaires-balaguero.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 7 mars 2016, d'une Société dont les caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination** : AUBRY IMMOBILIER. **Forme** : S.A.R.L. **Siège social** : 22 Boulevard Albert 1^{er} (06600) ANTIBES. **Capital social** : 5.000 €uros. **Objet social** : Toutes opérations commerciales se rapportant à l'activité d'agent d'affaires en transactions d'immeubles et fonds de commerce. **Durée** : 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.S d'ANTIBES. **Gérance** : Monsieur Laurent AUBRY demeurant à GRASSE (06130) 87 Chemin des Canebières. **Pour avis**.

160703

C2R FINANCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.080 €
Siège social : 6, rue Martin Seytour -
06300 NICE
485 376 495 RCS NICE

Suivant Procès-Verbal en date du 15 janvier 2016, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social au 4, rue Catherine Segurane 06300 NICE ; l'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de NICE.

160688

DISSOLUTION : L'Associé unique de la Société Lys Coopte, Eurl au capital de 7.500 €, 35 Ch. des Colles, 06800 CAGNES SUR MER, RCS ANTIBES 444 865 489, a décidé le 05/03/16, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mme Christiane CAPPON, Gérante, est nommée aux fonctions de Liquidateur. Modification sera faite auprès du RCS d'ANTIBES.

160673

CAISSE DE CREDIT
MUTUEL ANTIBES ETOILE

Les Sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

- Le 24 mars 2016 à 18h00
Les Espaces du Fort Carré
6 avenue du 11 novembre
06600 ANTIBES
Ordre du jour de la réunion :
1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
 2. Compte rendu d'activité.
 3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
 4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
 5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
 6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
 7. Constatation de la variation du capital de la Caisse.
 8. Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir*.
 9. M Patrick BUCARELLI, M Frédéric CANNARD, Mme Brigitte VILLEMINEY, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.
 9. Ratification de la cooptation d'Administrateurs et/ou de Surveillants.
 10. Allocation de l'invité d'honneur.
 11. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration.

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.



160677

Etude de Maîtres
Patrick VINCENT et
Julien VIROLLEAUD
Notaires Associés
2, rue des Rosiers
13640 LA ROQUE-D'ANTHERON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Patrick VINCENT, Notaire à LA ROQUE D'ANTHERON (13), le 22 février 2016, en cours de publication au service de la publicité foncière d'AIX EN PROVENCE 1^{er} a été constituée une Société civile. **OBJET** : Gestion, administration, acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, emprunts, et, généralement, toutes opérations civiles. **DENOMINATION** : SC SCOLOPAX RUSTICOLA. **SIEGE SOCIAL** : LEVENS (06670) 1063 avenue du Général de Gaulle. **DUREE** : 99 ans. **CAPITAL** : 110.500 €. **AGREMENT** : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des Associés. **GERANT** : Monsieur Jean-Pascal MERCIER demeurant à LEVENS (06670) 1063 avenue du Général de Gaulle et Madame Michèle MERCIER née FREY, demeurant à LEVENS (06670) 1063 avenue du Général de Gaulle. **IMMATRICULATION** : R.C.S NICE. **Pour avis - Le Notaire.**

160697

L'AUXILIAIRE
PHARMACEUTIQUE
6, Rue de la Bourse
69001 LYON

SELARL PHARMACIE
FAUBERT ET GAL

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée, au Capital de : 30.490 €
Siège social : 40 rue de Mimont -
06400 CANNES
R.C.S. CANNES : 695 721 043

Les statuts de la Société se trouvent modifiés ainsi qu'il suit, comme conséquence des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire réitérative du 1er mars 2016, avec effet au 1^{er} mars 2016 :

Dénomination sociale :
ANCIENNE MENTION : SELARL PHARMACIE FAUBERT ET GAL
NOUVELLE MENTION : SELARL PHARMACIE DE LA PEYRIERE

Capital social :
ANCIENNE MENTION : 30.490 €
NOUVELLE MENTION : 30.490 €

Répartition du capital :
ANCIENNE MENTION : Monsieur Michel FAUBERT à concurrence de 1.000 parts sociales. Monsieur Claude GAL à concurrence de 1.000 parts sociales.
NOUVELLE MENTION : SPFPL ANDRE DE TREMONTELS - BOUC-CAYOL à concurrence de 1.900 parts sociales. Mme Emilie ANDRE DE TREMONTELS à concurrence de 100 parts sociales

Gérants :
ANCIENNE MENTION : Monsieur Michel FAUBERT. Monsieur Claude GAL
NOUVELLE MENTION : Mme Emilie ANDRE DE TREMONTELS, 107 rue Saint Sauveur, 06110 LE CANNET

Les Articles des statuts ont été modifiés en conséquence. **DEPOT** : Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis La Gérance.**

160683

JURISTES ASSOCIES
Société d'Avocats
16 avenue Mirabeau, 06000 NICE

CAMBERFOYLE
FINANCIAL ANALYSIS
Société par actions simplifiée en liquidation au capital de € 1.000
Siège social et de liquidation :
C/O Nice City Business Centre
37-41 boulevard Dubouchage,
06000 NICE
812.557.080 RCS NICE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 1^{er} mars 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel FENART de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée du dit registre.

<http://encheres.petites-affiches.fr>

160699

SCP Pascal PERRET – Stéphane IMBERT
Cabinet de Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de NICE - 19 Rue de la Préfecture - 06300 NICE - Téléphone : 04 93 85 63 89 - scpimbertperret@avocatsnet.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, LOT UNIQUE

Dans un ensemble immobilier sis à NICE (AM), 158/160 rue de France, dénommé « RESIDENCE BLEU AZUR », ayant son entrée 12 rue Louis de Coppet

UN APPARTEMENT au 1^{er} étage du Bâtiment C1, UNE CAVE au rez-de-chaussée

ADJUDICATION LE JEUDI 21 AVRIL 2016 À 9 HEURES, À L'AUDIENCE DU JUGE DE L'EXÉCUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE. AU PALAIS DE JUSTICE, PLACE DU PALAIS À NICE. LE MINISTÈRE D'UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE NICE EST OBLIGATOIRE POUR ENCHÉRIR.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION - DESCRIPTION

Dans un ensemble immobilier sis à NICE (AM) 158/160 rue de France, dénommé «RESIDENCE BLEU AZUR» ayant son entrée 12 rue Louis de Coppet, élevé sur un niveau de sous-sols à usage de garages, parkings et caves, d'un rez-de-chaussée et de neuf étages, cadastré section MO N° 399 lieudit « 12 rue Louis de Coppet » pour 17 a 50 ca, savoir :

Lot 12 : UN APPARTEMENT au 2^{ème} étage du Bâtiment C1, à gauche en sortant de l'ascenseur, porte au fond du couloir, comprenant : entrée, séjour, salle de bains avec wc, cuisine, loggia- et les 74/10.000^e des parties communes.

Lot 149 : UNE CAVE (2, 10 m²) au rez-de-chaussée - et les 2/10.000^e des parties communes.

Superficie Loi Carrez : 27,90 m²

Les biens sont libres de toute occupation et location.

Syndic : AZURMER SYNDIC, 10 rue Andrioli- BP 1032- 06001 NICE CEDEX 1.

NOM & QUALITÉ DES PARTIES PROCÉDURE

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité de Curateur aux successions vacantes et confondues de Madame Adelina GAVIGLIO épouse CARRERA, décédée le 11 juillet 1994

à TURIN (Italie) et de Monsieur Umberto CARRERA, décédé le 26 septembre 2004 à TURIN (Italie).

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 19.11.2015, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de Maître Stéphane IMBERT, Avocat.

MISE À PRIX

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

SOIXANTE MILLE EUROS

ci..... 60 000 €

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

PAIEMENT DU PRIX

L'Adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts. La présente clause annule et remplace purement et simplement l'Article 15 des Conditions Générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

CONSIGNATION

Les éventuels Adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'Avocat chargé par eux d'enchérir, un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

FRAIS DE MAINLEVÉE

Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'Adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

FRAIS DE POURSUITES DE VENTE

L'Adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Me Stéphane IMBERT, Avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

VISITES

- Jeudi 7 avril 2016 de 13h00 à 15h00
- Jeudi 14 avril 2016 de 13h00 à 15h00

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, Avocat.

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le Cahier des Conditions de Vente, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 19 janvier 2016 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.



160707

LE FROMAGER DU CANNET

Société en nom collectif
Au capital de 8.016 €uros
Siège social : ZAC du Chapotin
205 rue des Frères Lumière
69970 CHAPONNAY
804.161.164 RCS LYON

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 25 janvier 2016, les Associées de la Société LE FROMAGER DU CANNET ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social avec effet à compter du 1^{er} février 2016 : **Ancien siège** : 205 rue des Frères Lumière ZAC du Chapotin 69970 CHAPONNAY. **Nouveau siège** : 17-21 boulevard Jean Moulin 06110 LE CANNET. L'Article 4 des statuts a donc été modifié en conséquence. **Nouveau RCS** : CANNES.

Rappel : Gérance non associée : Madame Hervé VALLAT, né le 06 juin 1969 à Paris 13^{ème} (75), demeurant 68 Grande rue de Saint Clair 69300 CALUIRE ET CUIRE. Monsieur Serge DIGONNET, né le 7 Janvier 1966 à FIRMINY (42), demeurant 6 Place de la Chapelle, Saint Fortunat 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR. **Pour avis, la Gérance.**

160706

Aux termes d'un acte SSP, en date du 24/02/2016 à TOURRETTE- LEVENS il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière. **Dénomination** : SCI EDDY-MAG **Siège** : 10 rue des Associations 06690 TOURRETTE-LEVENS. **Objet** : Acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers. **Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de NICE. **Capital** : 1.000 €, apport en numéraire. **Gérance** : M. BAILET Claude, demeurant 10 rue des Associations 06690 TOURRETTE-LEVENS, Mme BAILET née CAMARENA Nadine, demeurant 10 rue des Associations 06690 TOURRETTE-LEVENS. **Cessions de parts** : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément par l'unanimité des Associés donné par Assemblée Générale Extraordinaire.

160692

DESIGNAL

S.A.S. au capital de 1.425.282,48 €
Zone Industrielle de l'Argile
Lotissement l'Argile III
06370 MOUANS SARTOUX
RCS CANNES B 696 520 915

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Le 1^{er} mars 2016, l'Associé unique de la Société par actions simplifiée DESIGNAL au capital de 1.425.282,48 €, dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX, Zone Industrielle de l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro B 696 520 915 a décidé de modifier la dénomination sociale. **Ancienne dénomination** : DESIGNAL. **Nouvelle dénomination** : SEPALUMIC. Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis.**

Lot visible sur notre site internet à l'adresse suivante : encheres.petites-affiches.fr ou en flashant ce code

www.petites-affiches.fr

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

 160687

**R. JARDILLIER
J. MEUNIER
J. M. RENUCCI
L. ROSE - V. WOHL-DAHAN**
Notaires à NICE,
6, Avenue des Phocéens
Tél. : 04 93 92 86 20

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Michel RENUCCI, Notaire sus nommé, le 1^{er} Mars 2016, Monsieur Joël CRISTOFARI, né le 26 octobre 1953 à NICE (06000) et Madame Anne Marie TACHDJIAN épouse CRISTOFARI, née le 23 avril 1951 à LOURDES (65100), demeurant à LA TRINITE (06340), avenue Gaston Mouton, Cité du Soleil Bât. C La Licorne, ont adopté le régime de la communauté universelle tel que prévu et réglementé par les dispositions de l'Article 1526 du Code Civil avec attribution intégrale de la communauté au survivant conformément aux dispositions des Articles 1524 et 1525 du Code Civil. Les créanciers pourront s'opposer audit changement de régime dans les trois mois du présent avis par courrier recommandé à l'Etude de Maître RENUCCI, Notaire à NICE, 6 Avenue des Phocéens. **Pour avis et mention.**

160667

Aux termes d'un acte SSP en date à NICE du 23/02/16, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée - **Dénomination** : EMAMOUR - **Siège** : 203, route de Bellet 06200 NICE - **Objet** : Location de locaux meublés. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NICE - **Capital** : Fixe de 500 € en numéraire. **Président** : Mme Emmanuelle VIANO domiciliée 18, rue Pastorelli 06000 NICE. **Admission aux Assemblées** : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée, à zéro heure, heure de PARIS. **Cessions et transmission des actions** : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre Associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant à la majorité des voix des Associés disposant du droit de vote. Formalités au RCS NICE.

160689

CARPOSTAL RIVIERA

Société par actions simplifiée
Au capital de 200.000 €
Siège social : 06500 MENTON
62 Promenade du Maréchal Leclerc de
Hauteclouque
793 277 088 RCS NICE

Le 12 janvier 2016, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social de MENTON (06500), 62 Promenade du Maréchal Leclerc de Hauteclouque, à MENTON (06500), Gare Routière, avenue de Sospel, à compter dudit jour et a modifié corrélativement les statuts. **Le Président.**

160713

AVIS DE CONSTITUTION : Suivant acte SSP en date à VILLEFRANCHE SUR MER du 1/03/16, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination** : « JTM » **Forme** : Société Civile Immobilière. **Siège social** : Le Medecis, 23 Bd de la Corne d'Or, 06230 VILLEFRANCHE SUR MER. **Capital** : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune. **Objet** : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail de tous biens et droits immobiliers à usage commercial ou habitation. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Gérance** : Madame LEBER, Nom d'Usage BRION Catherine de nationalité Française, divorcée en uniques noces de Monsieur BRION William, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE, le 09 Septembre 2004, devenu définitif et non remariée. Née à ROSENDAEL, le 04 Septembre 1971, demeurant Le Neptune, 45 Bis Bd Maréchal Joffre 06310 BEAULIEU SUR MER et Monsieur BRION William de nationalité Française, divorcé en uniques noces de Mme LEBER Catherine, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE, le 09 Septembre 2004, devenu définitif et non remarié. Né à NICE, le 30 Octobre 1969, demeurant 1009, Chemin du Gayan, 06320 LA TURBIE. **Cession de parts sociales** : Libres entre Associés, un agrément donné par la collectivité des Associés est nécessaire dans tous les autres cas. **Pour avis.**

160661

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société par actions simplifiée - **DENOMINATION** : MERGUI DIAMOND TRADERS - **Capital** : 10.000 € **SIÈGE** : 29 rue Pastorelli, Bâtiment B, Bureau 418, 06000 NICE - **OBJET** : Le négoce, l'import et l'export de pierres précieuses et semi précieuses, tout objet de luxe, neuf, occasion, montre, tableau, achat d'or ou platine, de diamants, d'argenterie, de bagagerie, de fourrure, d'objets et de bijoux en or ou platine et signé. **DURÉE** : 99 ans - **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. **PRÉSIDENT** : Monsieur Chemouel MERGUI, demeurant 1 Avenue Clément Ader 06100 NICE. **IMMATRICULATION** : au RCS de NICE. **Pour avis.**

160717

AGENCE DES 4 CHEMINS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 €
Siège social : 233 Route de Cannes
06130 GRASSE
442 624 433 R.C.S. GRASSE

Suivant Procès-Verbal en date du 1^{er} mars 2016, le Gérant a nommé en qualité de Gérant : Mme Ida DALMAS, demeurant 9 Avenue Serratrice 06130 GRASSE en remplacement de Mme Maria Flora Cristina RODRIGUEZ- BOTTERO. **Le Représentant Légal.**

160718

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance du fonds de stores (autres que bois), pose et fermetures métallique (pose-rep) sis et exploité pour l'établissement principal à LE CANNET (Alpes-Maritimes), Avenue Franklin Roosevelt et Chemin des Campelières Carrefour de la Blanchisserie, et pour l'établissement complémentaire (hall d'exposition) à LE CANNET (Alpes-Maritimes) 1 Chemin du Vieux Moulin angle Avenue Franklin Roosevelt, Carrefour de la Blanchisserie consentie par acte sous seing privé en date à CANNES (Alpes-Maritimes) le 21 décembre 2000 par Monsieur Claude SCHENOWITZ, demeurant à MOUGINS (Alpes-Maritimes) 1240 Avenue Maréchal Juin, au profit de la Société STORES ETOILE, SARL au capital de 15.244,90 €uros, dont le siège social est à LE CANNET (Alpes-Maritimes), 2, Chemin des Campelières, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 434 624 003, a pris fin à la date du 7 mars 2016. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au domicile de Monsieur Claude SCHENOWITZ, élu à cet effet. **Pour insertion.**

160738

AVIS DE CONSTITUTION : Suivant acte SSP en date du 09/03/2016, il a été constituée une Société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes : **Forme** : SASU - **Dénomination sociale** : F P N **Capital** : 1.000 €uros - **Siège social** : 14 Rue Cassini, 06300 NICE - **Objet social** : Achat, vente, promotion, réparation, montage, dépannage de tous matériels et accessoires téléphoniques et informatiques. **Président** : Madame Wala ZERATI demeurant 14 Rue François Guisoil, 06300 NICE. **Transmission des actions** : Les actions sont librement cessibles entre Associés, mais elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers sans l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire. **Conditions d'admission aux Assemblées et droit de vote** : Tout Actionnaire peut participer aux Assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **Immatriculation** : RCS de NICE. **Pour avis, la Présidence.**

160691

Par délibération en date du 21 janvier 2014, les Actionnaires de la Société par actions simplifiée «VALINDUS» dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX, ZI de l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro B 491 600 359 ont corrigé une erreur de plume faite lors de la résolution prise aux termes d'une délibération en date du 22 janvier 2013. Par erreur il avait été stipulé que le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Daniel MONIER, demeurant 562 route de Draguignan 83440 CALLIAN n'était pas renouvelé, alors qu'il s'agissait du mandat de Monsieur Christian BERNARD demeurant à 06100 NICE 6 avenue du Lieutenant Charpentier. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis.**

160701

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KAREN BEAUTY LOUNGE. **Forme** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée. **Capital** : 1.000 € divisé en 10 parts sociales de 100 € chacune, entièrement souscrites et non libérées. **Siège social** : 9 Rond Point Dubouys d'Angers - 06400 CANNES. **Objet** : Pose d'ongles, extensions de cils et maquillage. **Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **Gérante** : Madame FRANÇOIS Karen demeurant Hameau du Cèdre - 1489 Chemin des Collines - 06110 LE CANNET est désignée statutairement en qualité de Gérante pour une durée indéterminée. **Immatriculation du Registre du Commerce et des Sociétés** : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis et mention, La Gérante, Karen FRANÇOIS.**

160712

AVIS DE CONSTITUTION : Suivant acte SSP en date à BEAULIEU SUR MER du 1/3/2016, il a été constituée une SCI dont les caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination** : « GC IMMO ». **Forme** : Société Civile Immobilière. **Siège social** : 8 av Maréchal Foch 06310 BEAULIEU SUR MER. **Capital** : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune. **Objet** : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail de tous biens et droits immobiliers à usage commercial ou habitation. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Gérance** : Monsieur Gilles CHAUVE, de nationalité Française, Né le 16 Décembre 1967 à NICE. Marié sous le régime de la séparation de biens avec Madame Valérie MAILLAN demeurant à NICE (06200) 446 Bis Route de Bellet. **Cession de parts sociales** : Libres entre Associés, un agrément donné par la collectivité des Associés est nécessaire dans tous les autres cas. **Pour avis.**

160709

Aux termes d'un acte SSP, en date du 25/02/2016 à NICE, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile. **Dénomination** : TALIA - **Siège** : Le Panoramer, 31/33/35 Corniche André de Joly 06300 NICE. **Objet** : Acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. **Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de NICE. **Capital** : 1.000 €, apport en numéraire. **Gérance** : Mme BOUEIZ née NOUNOU Katia, demeurant : Index Tower, DIFC, Dubaï UAC, appartement 6603 - DUBAI (Emirat Arabes Unis). **Cessions de parts** : Les parts sont librement cessibles entre Associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un Associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux sont soumises à l'agrément des Associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire représentant les 2/3 au moins des Associés et statuant à la majorité des 2/3 du capital social.

www.petites-affiches.fr

160678

MÉTROPOLIS
**NICE
CÔTE
AZUR****METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR****AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ****Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Métropole Nice Côte d'Azur, 455 promenade des Anglais, à l'attention de M. le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, F-06364 NICE Cedex 4. Tél. (+33) 4 89 98 10 00. E-mail : dao@nicedcozedazur.org. Fax (+33) 4 89 98 10 33.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale.**I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE :****I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Section II : Objet du marché**II.1) DESCRIPTION****II.1.1) Intitulé attribué au marché :**

Restructuration du réseau d'assainissement avenue Pierre Weck à EZE.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Travaux.

Exécution.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : Commune d'EZE.

Code NUTS FR823.

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :**II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :**

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'Appel d'Offres ouvert en application des Articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

La consultation a pour objet :

Dévolement du réseau d'assainissement de l'avenue des Combattants d'Afrique du Nord au niveau de l'avenue Pierre Weck, et raccordement sur le réseau d'assainissement de l'avenue Charles Blanc.

Les travaux comprennent principalement :

- Installation et repliement de chantier
- Mise en place d'une canalisation en tranchée ouverte sur 200ml.

II.1.5) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les Marchés Publics) : 45232410.**II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) : Non

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)**II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :****Section IV : Procédure****IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**IV.2.1) Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. Le prix (%). Pondération : 60.
2. La valeur technique (%). Pondération : 40.

IV.2.2) Enchère électronique :

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** NCA-15-0377.**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Oui.

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2015/S 187-337876 du 26/09/2015.

Section V : Attribution du marché

INTITULÉ : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'Appel d'Offres ouvert en application des Articles 33, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

La consultation a pour objet : Dévolement du réseau d'assainissement de l'avenue des Combattants d'Afrique du Nord au niveau de l'avenue Pierre Weck, et raccordement sur le réseau d'assainissement de l'avenue Charles Blanc. Les travaux comprennent principalement : - Installation et repliement de chantier - Mise en place d'une canalisation en tranchée ouverte sur 200ml.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 3 mars 2016**V.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES :**

Nombre d'offres reçues : 7

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :

SOCIETE MONEGASQUE JEAN LE-FEBVRE (SMJL), 19, avenue des Castelans Stade Louis II MC, F-98000 MONACO.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ : Valeur totale finale du marché : Valeur : 149.886,70 €uros. Hors TVA.**V.5) INFORMATION SUR LA SOUS-TRAITANCE :**

Le marché est susceptible d'être sous-traité : Non

Section VI : Renseignements complémentaires**VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Montant de l'offre du candidat retenu : 149.886,70 €uros (H.T.)

Le délai d'exécution est fixé à 2 mois.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service émis par le pouvoir adjudicateur qui prescrira de commencer les prestations. Le marché ne sera pas reconduit.

Date de conclusion du contrat : 01/03/2016.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 4 mars 2016.

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, Annonce N° 15-145241, mise en ligne le 24 septembre 2015.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de NICE, 33 bd Franck Pilatte - B.P. 4179, 06300 NICE Cedex 4. E-Mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Tél. (+33) 4 92 04 13 13. Fax (+33) 4 93 55 78 31.

Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales - Place Félix Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 - E-Mail : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr. Tél. (+33) 04.84.35.45.54. Fax (+33) 04.84.35.44.60.

VI.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'Article R421-1 du Code de Justice Administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'Article L 521-1 du Code de Justice Administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 01/03/2016 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer.

L'Instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de NICE. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Contrats Publics, 45 rue Gioffredo 06364 NICE Cedex 04 - 4^e étage Tél. +33.04.97.13.44.70. Fax : +33.04.97.13.29.19.

Mail : noura.djebbes@nicedcozedazur.org.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 4 mars 2016.



160686

Gilles GREFFIOZ
Jean-Louis TOUVET
Stéphanie DAL DOSSO
Valérie PICHON,

Notaires Associés

Successeurs de Me Albert GREFFIOZ

6, rue des Prés-Riants - B.P. 119 -

73101 AIX-LES-BAINS CEDEX

Tél. 04.79.35.02.54 -

Télécopie 04.79.88.91.50

E-mail : greffioz-touvet-daldosso-pichon@notaires.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Valérie PICHON, Notaire à AIX-LES-BAINS (73100), 6, Rue des Prés-Riants, le 3 mars 2016, Monsieur Bernard Louis Joseph GACON-CAMOZ, né à BOURG-EN-BRESSE (01000) le 11 septembre 1952 et Madame Monique Eliane Françoise AVRILLON, son épouse, née à CHAMALIÈRES (63400) le 20 mars 1954, demeurant ensemble à ANTIBES (06600) 1039 Chemin des Combes, Résidence L'Abysse, mariés à la Mairie de CLERMONT-FERRAND (63000) le 29 juillet 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont adopté le régime de la communauté universelle de biens avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant. Conformément à l'Article 1397 alinéa 3 du Code Civil et à l'Article 1300-1 du Nouveau Code de Procédure Civile, les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial ci-dessus dénommé où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Me PICHON.

160695

EURL WEB IMMO AGENCY

SARL en liquidation

Au capital de 8.000 €uros

Siège social : 89 Chemin de la Maure,

06800 CAGNES SUR MER

451 772 388 RCS ANTIBES

Aux termes d'une décision en date du 28 décembre 2015, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Xuan Trang LIENHARDT-DIERSTEIN, demeurant 89 Chemin de la Maure 06800 CAGNES SUR MER, Associée unique, exercera les fonctions de Liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 89 Chemin de la Maure 06800 CAGNES SUR MER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Dépôt au GTC d'ANTIBES.

160672

LUXURY CAR DRIVEN, EURL au capital de 2.000 €uros, 32 rue Guiglia, 06000 NICE. 809 190 630 R.C.S. NICE. D'une décision de l'Associé unique du 01/12/2015, le capital a été augmenté par compensation avec des créances liquides et exigibles pour une somme de 15.000 €uros, à compter du 01/12/2015. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de NICE.

www.petites-affiches.fr

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

160731

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 14/32 - Par jugement en date du 27 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Mis fin à la période d'observation et converti en liquidation judiciaire simplifiée, la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de **Monsieur TORZUOLI Marc** - Educateur de chien - 80 Promenade Albert Camus - 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

- Désigné la SELAS ETUDE STEPHANIE BIENFAIT représentée par Maître Stéphanie BIENFAIT en qualité de Mandataire Liquidateur et M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160722

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/15 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Constaté l'état de cessation des paiements de la **SCI SANTEM PALMO** dont le siège est à NICE - 81 Avenue St Augustin - Esc F Résidence Plein sud et fixé la date de cessation des paiements au 25 Janvier 2016 ;

- Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ;

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ;

- Désigné la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de Mandataire Judiciaire représentant les créanciers.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160730

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/0011 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de l'**association NEO'FIT** dont le siège est à LA TRINITE - 20 Route de Laghet - Parc Honora Bât C.

- Désigné la scp TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de Liquidateur et M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

www.petites-affiches.fr

160721

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/15 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Constaté l'état de cessation des paiements de l'**association APARAMEDIS** - Villa le Palmier - 1, bis bd Général Sarraill - 06500 CASTELLAR et fixé la date de cessation des paiements au 16 Février 2016 ;

- Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ;

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ;

- Désigné la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de Mandataire Judiciaire représentant les créanciers et Maître FAIVRE DUBOZ en qualité d'Administrateur Judiciaire, avec mission de procéder à tous les actes nécessaires à la préparation de la cession totale ou partielle des actifs et de l'activité de l'association APARAMEDIS.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160725

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 15/4 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Prononcé la résolution du plan de redressement judiciaire et la liquidation judiciaire de **Maître DOGO Martin Koudou** Avocat, 31, rue Delille à NICE ; avec une autorisation de poursuivre son activité pour une durée maximale de deux mois à compter du présent jugement.

- Désigné la selas Etude Stéphanie BIENFAIT représentée par Maître Stéphanie BIENFAIT en qualité de Liquidateur.

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléante.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160728

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 08/34 15/40 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Constaté que l'exécution du plan de redressement de l'**association SIN** - 7 rue Delfy à NICE est achevé ;

- Constaté que la mission du Commissaire à l'Exécution du plan est achevée et prononcé la clôture de la procédure.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160720

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 07/16 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Constaté que l'exécution du plan de redressement de la **SCI BURAZUR** - 33 bd du Général Leclerc - 06240 BEAUSOLEIL est achevé ;

- Constaté que la mission du Commissaire à l'Exécution du plan est achevée et prononcé la clôture de la procédure.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160724

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 14/30 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Mis fin à la période d'observation
- Arrête le plan de redressement sur une durée de 10 ans de **Mme BOUTHIAUX Marie-France** - orthophoniste - 15 rue Sargentino - 06300 NICE

- Désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Maître FUNEL en qualité de Commissaire à l'Exécution du plan ET en qualité de Mandataire représentant les créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160726

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 14/33 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Ordonné la clôture de la procédure de rétablissement professionnel à l'égard de **Mme Virginie SFREDDO née KOLLMANN** - infirmière libérale ;

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160729

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/0005 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de **Mme Corinne CAUBEL divorcée GOLLMER** - infirmière libérale - 40 Avenue Ste Marguerite - 06200 NICE.

- Désigné la SCP PELLIER représentée par Maître Marie-Sophie PELLIER en qualité de Liquidateur et M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160719

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 15/23 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Constaté l'état de cessation des paiements de **Maître Pierre GODINOT**

- Avocat - 40 bd Victor Hugo - 06000 NICE et fixé la date de cessation des paiements au 9 juin 2015 ;

- Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ;

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ; et désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Me FUNEL en qualité de Mandataire Judiciaire représentant les créanciers.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160723

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/004 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Constaté l'état de cessation des paiements de **Mme KATIA MORIZOT** - infirmière libérale - 3 Rue Assalit - 06000 NICE et fixé la date de cessation des paiements au 12 Janvier 2016 ;

- Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois ;

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Madame DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléant ;

- Désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Maître FUNEL en qualité de Mandataire Judiciaire représentant les créanciers.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160727

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 16/3 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Prononcé la résolution du plan de redressement judiciaire et ouvert la liquidation judiciaire du **Docteur Philippe CHAU** - 7 Rue de Russie - 06000 NICE.

- Désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Maître FUNEL en qualité de Liquidateur.

- Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme Laurie DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléante.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

<http://encheres.petites-affiches.fr>

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

160732

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NICE

Rôle : 00/16 - Par jugement en date du 29 Février 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance de NICE, a :

- Prononcé la clôture des opérations de redressement judiciaire de la SELARL LAM-SI - 31 Rue de Paris - 06000 NICE, pour insuffisance d'actif.

Pour extrait conforme, Nice, le 29 février 2016 P/Le Greffier en Chef.

160708

JURISTES ASSOCIES

Société d'Avocats

16 avenue Mirabeau. 06000 NICE

RIVAX

SARL au capital de € 1.500

Siège social : 58 rue Gioffrédo,

06000 NICE

807 637 509 RCS NICE

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} mars 2016, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social de 06000 NICE, 58 rue Gioffrédo à 06000 NICE, 30 rue Hôtel des Postes et 2 rue Blacas à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

160693

SILICON MOBILITY

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.039.000 €

Siège social : 535 Route des Lucioles

Les Aqueducs Bâtiment 2

Sophia Antipolis

06560 VALBONNE

815 085 659 RCS GRASSE

Suivant décisions en date du 29.02.2016, le Président a constaté que le capital social a été augmenté d'un montant de 2.000.000 € par l'émission au pair de 2.000.000 actions résultant de l'exercice de bons de souscriptions d'actions émis le 11.12.2015, afin de le porter à 3.039.000 €. Les Articles 7.1 et 7.2 ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de GRASSE. Le Représentant Légal.

160669

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL - Forme : SARL - **Dénomination :** MPLG06 - **Capital :** 1.000 €uros - **Siège social :** 650 rte du Bord de Mer, RN 98 , 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. **Immatriculation :** RCS ANTIBES 811 277 086. Aux termes du P.V. de l'AGE du 03/03/2016, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 03/03/2016 de 650 rte du Bord de Mer, RN 98, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, au 9454 Rte de Cagnes, 06610 LA GAUDE et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. Modification sera faite aux RCS d'ANTIBES & de GRASSE. **Pour avis.**

160716

Suite à l'AGE du 01/03/2016 de la SARL TALY au Capital de 1 000 € dont le siège social est actuellement situé au 26 rue de la Buffa, 06000 NICE, immatriculée au RCS de NICE 538 603 556, le siège social est transféré au 26 rue des Rigoles, PARIS 20^{ème} à compter de ce jour.

160681

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 05/02/2016, il a été constitué une Société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SARL**Dénomination sociale :** BREAK POINT EM SOPHIA**Capital :** 5.000 €uros**Siège social :** 3550 Route des Dolines, 06410 BIOT**Objet social :** Vente d'articles et de matériel de tennis, tous accessoires pour le tennis et prestations de service pour le tennis.**Gérant :** Monsieur Stéphane MAIRE demeurant à 9 Chemin du Moulin, 67500 MARIENTHAL**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés**Immatriculation :** RCS d'ANTIBES**Pour avis, la Gérance.**

160735

LA BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, dont le Siège Social est à 06200 NICE, 457, « Promenade des Anglais, avise le Public que la Garantie Financière qu'elle avait accordée à la Société à Responsabilité Limitée à Associé unique dénommée PROCOM CONSEIL, dont le Siège social est à 06300 NICE, 4, rue Emmanuel Philibert, conformément à la Loi du 02 janvier 1970 et au Décret du 20 juillet 1972, pour son activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manquement de fonds, prendra fin à l'expiration d'un délai de trois jours francs suivant la présente publication. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR dans les trois mois suivant cette insertion. Cette publicité, rendue obligatoire par la loi, ne préjuge en rien de l'honorabilité et de la solvabilité de la Société à Responsabilité Limitée à Associé unique dénommée PROCOM CONSEIL.

160698

Par acte ssp en date à NICE du 07/03/16, il a été constitué une SARL, ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** KHELIFI PEINTURE - **Capital :** 1.000 € - **Siège social :** 40/54 Avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria, C/O AFJ - 06200 NICE - **Objet :** Travaux tous corps d'état, ravalement de façades, rénovation et décoration. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE - **Gérance :** M. KHELIFI Ali demeurant : Garibaldi 11 - MOGLIA (Italie).

160700

SARL F2P IMMOBILIER

Au capital de 7.622 € en liquidation

24 avenue du 3 Septembre

06320 CAP D'AIL

410 903 306 RCS NICE

Au terme d'une délibération par AGE en date du 30/9/11, les Associés ont approuvé les comptes définitifs, donné quitus au Liquidateur Mr PACCHINI Frédéric, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la cessation d'activité et la radiation de la SARL au 30/09/11. Les formalités seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

160664

"SARL PONCELET A.P.E "

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 60.000 €uros

NICE (06000), 1 Passage du Petit Parc

RCS NICE 794 432 344

Aux termes d'un acte reçu par Me René JARDILLIER, Notaire à NICE, 6 avenue des Phocéens, le 22 Février 2016, il a été nommé pour unique Gérant Monsieur Thomas PONCELET, Electricien, demeurant à NICE (06100), 8 avenue de Gairaut pour une durée illimitée, suite à la démission de Monsieur Philippe PONCELET.

En conséquence à compter du 22 Février 2016 ladite Société sera gérée uniquement par Monsieur Thomas PONCELET, lequel a accepté ses fonctions. **Pour avis.**

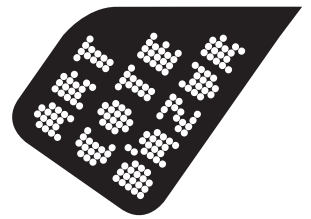


Consultez en un seul clic
les appels d'offres et MAPA
du département des Alpes-Maritimes

dans leur intégralité

ET LE JOURNAL EN LIGNE

Ainsi que tous les
autres numéros !



Ne ratez pas

le DERNIER

numéro

d'ART CÔTE

D'AZUR !



Dans

les musées

& galeries

du 06 et

de Monaco

et sur notre

site internet

www.artcotedazur.fr

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 3 mars 2016

GR/4135 - **CHERYN BEAUTY** - SARL - 14 Bd de Riquier 06300 NICE - 511 076 150 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 25/02/16. Désignant Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

GR/4137 - **POLE EXPANSION PACA** - SARL - 17 Rue Berlioz 06000 NICE - 520 984 956 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 29/02/16. Désignant Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

GR/4138 - **STRIM Sylvain** - 1 Rue Delille 06000 NICE - 804 081 305 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 1/03/16. Désignant Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

GR/4141 - **M & N** - SARL à Associé unique - 46 Rue Alexandre Bottin 06260 PUGET THENIERS - 792 404 824 RCS NICE. Désignant Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 1^{er} mars 2016

GR/4112 - **VOYA GROUP** - SARL - 12 Rue Léotardi 06300 NICE - 532 555 000 RCS NICE.

GR/4117 - **EL HATTAB EL IBRAHIMI Sandie Marjorie** - Sq Doyen Lepine 06100 NICE - 794 568 196 RCS NICE.

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 3 mars 2016

GR/4134 - **CARROSSERIE AZUR** - SARL - 17 Av de France 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - 402 071 203 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Stéphanie Bienfait.

GR/4136 - **ZTP SO.CO.REN** - SARL à Associé unique - Sigle : Z.T.P. - 10 Av Émile Ripert 06300 NICE - 502 198 005 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Marie Sophie Pellier.

GR/4139 - **FROTTE-FROTTE ET RELUIRE** - SARL - 14 Av de Valberg 06470 PEONE - 533 198 222 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Stéphanie Bienfait.

GR/4140 - **HM BAT** - SARL - 13 Rue de Orestis 06300 NICE - 790 296 321 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Jean Patrick Funel.

GR/4142 - **MB PEINTURE** - SARL - 19 Rue Michelet 06100 NICE - 533 293 098 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Jean-Marie Taddei.

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 2 mars 2016

GR/4120 - **SB MUSIQUE** - SARL - 4 Rue Léopante 06000 NICE - 328 751 748 RCS NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 2/06/16.

GR/4121 - **LAROU** - SARL - 10 Rue Raoul Bosio 06300 NICE - 391 571 593 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

GR/4123 - **ARMATURES CHANTIERS SERVICES** - SARL - Sigle : ACS - 973 Ch Rural N° 4 06390 CONTES - 423 744 713 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

GR/4124 - **EPURE** - SARL - 3 Rue de Paris 06000 NICE - 429 579 857 RCS NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

GR/4125 - **LA BOULANGERIE D'AMELIE** - SARL - 220-222 Av de la Californie 06000 NICE - 441 021 441 RCS NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

GR/4126 - **DELGADO SILVA RUI José** - 10 Rue du Congrès 06000 NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

GR/4127 - **ADANA** - SARL - 29 Av St-Sylvestre 06100 NICE - 537 838 062 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

GR/4128 - **UN SERVICE PRESQUE PARFAIT (U.S.P.P)** - SARL - 9 Rue Verdi 06000 NICE - 538 864 976 RCS NICE. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

GR/4129 - **BC GROUP** - SARL - 4 Rue St-Charles 06500 MENTON - 538 862 103 RCS NICE. Liquidateur Me Stéphanie Bienfait.

GR/4131 - **LA GENERALE DU BATIMENT** - SARL - 26 Rue Caffarelli 06000 NICE - 792 743 205 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

INTERDICTION DE GÉRER

Jugement du 1^{er} mars 2016

GR/4108 - **BLACK FASHION COSMETIQUE** - SARL - Sigle : BFC - 20 Rue Assalit 06000 NICE - 452 483 068 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Rodrigue KPODAN ALI BEYA NGBOGNON** pour une durée de 8 ans.

GR/4109 - **VIRANGELA** - SARL - 30 Ch St-Sauveur - C/o Stemilie 06670 COLOMARS - 500 731 831 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **Mme Christine GIAUFFER** pour une durée de 2 ans.

GR/4110 - **VIRANGELA** - SARL - 30 Ch St-Sauveur - C/o Stemilie 06670 COLOMARS - 500 731 831 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **Mme Angélique Agnès Françoise ALTMAYER** pour une durée de 2 ans.

GR/4111 - **NOURDECO** - SARL - 1 Rue Rancher 06000 NICE - 511 076 119 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Giuseppe PALUMBO** pour une durée de 7 ans.

GR/4116 - **BIERES DU SUD** - SARL - 35 Av Ste-Marguerite 06200 NICE - 790 162 101 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Mathieu Damien Michel KESSLER** pour une durée de 1 an.

GR/4119 - **NOVIBAT** - SARL à Associé unique - 16 Av Thiers 06000 NICE - 538 080 698 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Giovanni SIMMONE** pour une durée de 3 ans.

ARRÊT DU PLAN DE SAUVEGARDE

Jugement du 23 février 2016

GR/4107 - **CDA TECHNICAL ENGINEERING** - SAS - 35 Av de la Maximoise 83470 SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME - 799 032 438 RCS DRAGUIGNAN. Durée du plan 120 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan Selarl Gauthier-Sohm.

RÉTRACTATION SUR TIERCE OPPOSITION

Jugement du 1^{er} mars 2016

GR/4113 - **BOSC Jean Luc** - 8 Rue Haute

de la Tour 06390 BERRE-LES-ALPES. Rétractation sur tierce opposition de la décision rendue par le Tribunal de Commerce en date du 12/11/15 ayant ouvert une procédure de liquidation judiciaire.

FAILLITE PERSONNELLE

Jugement du 1^{er} mars 2016

GR/4114 - **RIVIERA CONSTRUCTION BTP** - SARL à Associé unique - 14 B Bd Raimbaldi 06000 NICE - 751 096 710 RCS NICE. À l'encontre de **M Sabir BEN MEAMER** pour une durée de 9 ans.

GR/4115 - **BRAUN SERVICES HEBERGEMENT** - SARL - Sigle : BSH - 2b Av Durante 06000 NICE - 439 140 948 RCS NICE. À l'encontre de **M Cyril Gérard BRAUN** pour une durée de 15 ans.

GR/4118 - **BACCHUS** - SAS - 9 Av de Verdun 06500 MENTON - 801 319 633 RCS NICE. À l'encontre de **Mme Sorina Daniela BOISSE** pour une durée de 8 ans.

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

Jugement du 2 mars 2016

GR/4122 - **MARCHETTI Franck** - 65 Bd Borriglione 06100 NICE - 342 504 446 RCS NICE.

RÉSOLUTION DU PLAN DE CESSION ET LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Jugement du 2 mars 2016

GR/4130 - **ELBAZ Nir** - 23 Rue Amédée VII 06300 NICE. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

GR/4133 - **JOCKEY CLUB** - SARL - 5 Rue Meyerbeer 06000 NICE - 499 663 524 RCS NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

CLÔTURE DE LA PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

Jugement du 2 mars 2016

GR/4132 - **MASTRORILLI Isabelle** - 7 Rue Sorgentino 06300 NICE.



Un nouveau service exclusif sur www.petite-saffiches.fr

Les appels d'offres et MAPA du département des Alpes-Maritimes dans leur intégralité

SERVICE DES DOMAINES

NOMINATION D'UN CURATEUR
À SUCCESSION VACANTE

160659 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 14/12/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur RIISAGER Paul**, Lopatine né le 15/08/1939 à COPENHAGUE (DANEMARK), décédé le 25/01/2015 à NICE (06). **Réf : 0068001454 / BE**. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

160663 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 21/12/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur BONIFASSI Alain** né le 18/12/1956 à NICE (06), décédé le 06/11/2012 à NICE (06). **Réf : 0068001446 / BE**. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

160736 - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 01/10/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille 06073 NICE Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur LACROIX Bernard** né le 04/09/1953 à SAINT DENIS (93), décédé le 27/08/2013 à ST LAURENT DU VAR (06). **Réf : 0068002051 / IM**. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

COMPTE RENDU DE GESTION
DE LA SUCCESSION

160680 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Mon-**

sieur Vincent PEREZ, décédé(e) le 14/02/2012 à NICE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf : GPP 4867 SV 06 NE**.

160702 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame Rollande MARTINEZ veuve NOVAK**, décédé(e) le 14/05/2013 à GRASSE (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. **Réf : GPP 5497 SV 06 NE**.

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

160662 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, 15 bis rue Delille, 06075 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Madame THOUVENOT Renée Marie Eugène**, décédé(e) le 16/02/2012 à MENTON (06) a établi l'inventaire. **Réf : GPP 4866 SV 06 NE**.

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION ET
PROJET DE REGLEMENT DU PASSIF

160690 - Le Directeur Départementale des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié(e) 15 bis rue Delille, à NICE (06000), curateur de la succession de **Madame HENRIET Odette Hélène**, décédé(e) le 03/02/2010 à GUILLAUMES (06), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. **Réf : GPP 3688 SV / 06 FR**.

160740 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, domicilié(e) 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession de **Monsieur GOTIC Josip**, décédé(e) le 01/12/2011 à NICE (06), a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. **Réf : GPP 4410 SV 06 NE**.

160715

STORES ETOILE

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 15.244,90 €uros
Siège social :
2 Chemin des Campelieres
06110 LE CANNET
434 624 003 RCS CANNES

AUGMENTATION
DU CAPITAL SOCIAL

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/01/2016, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 234.755,10 €, par incorporation du compte report à nouveau créditeur. Le capital social est donc porté à la somme de 250.000 € et divisé en 100 parts sociales de 2.500 € l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les Associés en proportion de leurs droits. Les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en ce sens. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis, la Gérance.**

<http://marchespublics.petites-affiches.fr>

160737



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats

67 Bd du Point du Jour
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

OPTIQUE JL SALVY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 59.154 €uros
Siège social et siège de la liquidation :
MENTON (06500) 11 Sentier du Parc St Michel, Résidence Jardin des Oliviers
RCS : NICE 393 570 296

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de clôture de liquidation du 3 mars 2016 la liquidation et la clôture de la liquidation de la Société à compter du 30 septembre 2015. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. Le liquidateur est Monsieur Jean-Louis SALVY demeurant à ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190), 45 Avenue Paul Doumer.

Artisans, Entreprises,
développez votre chiffre d'affaires...

Consultez en un seul clic
les appels d'offres et MAPA
du département
des Alpes-Maritimes
dans leur intégralité

LES Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES
JURIDIQUES • ECONOMIQUES • FISCALES • SOCIALES • ADMINISTRATIVES

MARCHÉS PUBLICS
Toutes les offres de marchés sur le département

ANNONCES LÉGALES
Publier ou Consulter vos annonces légales en France

Consulter nos offres
Communes en ac

Edito Droit Economie Finance

Le JJB du jour !
Jean-Jacques BELTRAMO
membre de la Fédération
ce titre il collabore avec
locaux dont France Bleu

www.petites-affiches.fr

160711

ADEC EXPERTISE

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €uros
Siège social : 45 rue Saint-Philippe,
Le Palmeira, 06000 NICE
794 345 223 RCS NICE

NOMINATION D'UNE
COGERANTE

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/01/2016, Madame Cécile MOGNO, demeurant 180 allée des Cerisiers, LA GAUDE (Alpes Maritimes), a été nommée en qualité de Co-Gérante. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, la Gérance.**

<http://encheres.petites-affiches.fr>

LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches
des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité :
Place du Palais
17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00
E-MAIL : annonces@petitesaffiches.fr
site internet : www.petites-affiches.fr
Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE
Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉGAL MARS 2016

BELLES D'ÂMES DE KARINE TOMASELLI

L'EXPO PHOTO DE FEMMES ENGAGÉES

Le CAL de Gorbella à Nice reçoit jusqu'au 31 mars l'exposition photo réalisée par Karine Tomaselli. Quinze portraits sensibles de femmes qui luttent pour des causes humanitaires



Karine Tomaselli, la photographe pour une fois photographiée, présente une galerie de portraits de femmes remarquables au CAL Gorbella.

Les jeux de mots ne sont pas toujours heureux. Mais, dans le cas de l'exposition Belles d'âmes présentée au CAL de Gorbella à Nice, la photographe Karine Tomaselli ne pouvait trouver une expression plus juste pour mettre en valeur ces quinze femmes qui ont confié leur image à son objectif. Une exposition sensible, tombant à pic la semaine où celles qui représentent à la fois la moitié et l'avenir de l'humanité se retrouvent à l'honneur...

Pour ce travail, Karine n'a pas cherché que la beauté au sens esthétique, cela aurait été trop banal. Elle a surtout voulu ajouter ce supplément d'humanité qui donne un sens, et présenter des femmes ordinaires engagées dans des combats extraordinaires. Alors oui, ses modèles - Françoise, Magali, Carla, Teresa, Naky, Paule et les autres - ont de belles âmes ! L'une est clown auprès des en-

fants malades, l'autre a fondé un festival art et handicap. Celle-ci, comédienne, lutte contre l'excision des fillettes, celle-là contre les violences conjugales... Chacune apporte sa force, sa conviction, son engagement à une cause pour faire bouger les lignes, soulager les misères, distribuer de la joie et redonner espoir.

Logiciel de dessin

Pas forcément préparées à la « célébrité », ces Azuréennes se sont prêtées au jeu de la photo pour attirer les regards sur leurs actions. Karine leur a tiré le portrait ce mois-ci. « Je les ai rencontrées dans les associations, je voulais qu'elles posent tout simplement, les épaules nues, une façon de dire qu'elles ont les épaules larges, pour conjuguer le verbe épauler qui définit leur engagement ».

Depuis toute petite, Karine Tomaselli se balade avec un appareil. Elle attrape le virus auprès

de son père, qu'elle accompagne en portant le matériel, en posant pour lui. A son tour, elle se lance dans la prise de vue, le développement et le tirage en argentique. Elle laisse libre cours à sa création et s'intéresse à tous les genres : nature, reportage, abstrait, portrait... « En fait, je vais dans tous les sens, je suis quelqu'un de créatif ». Pour cette exposition, elle a travaillé en numérique, avec un objectif de 50 mm. « J'ai fait toutes ces photos à l'instinct, comme je le pouvais, en lumière naturelle. Je fixais rendez-vous au modèle, je la plaçais devant un mur blanc. C'était très spontané. Pour l'une d'elles, la séance s'est déroulée dans un restaurant, pendant le service, elle a mis ses épaules nues et clic ».

Karine Tomaselli se livre ensuite à un travail de post production avec des logiciels anciens de dessin. Bidouillages sur images. Elle poursuit actuellement les prises de vue pour agrandir cette expo

qui sera présentée en juin à Monaco dans la salle de l'association internationale des arts plastiques auprès de l'Unesco. Prenez donc le temps d'aller voir ces drôles de dames qui ont de si belles âmes.

Jean-Michel CHEVALIER



Professeur de musique retraitée, non voyante, Jacqueline Dicharry donne des cours à des enfants malades et handicapés.